Rapport annuel 1998-1999

ORDRE PROFESSIONNEL

DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION

DU QUEBEC

ORDRE PROFESSIONNEL DES
CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES
D'ORIENTATION DU QUÉBEC

Table des matières

	page n°
Lettres de présentation	3
Membres du Bureau, du Comité administratif et du personnel du siège social 1998-1999	4
Membres des comités	5
Rapport de la présidente et directrice générale	7
Rapport de la secrétaire et directrice générale adjointe	13
Rapport d'activités du Bureau	15
Rapport d'activités des comités	
Surveillance de la pratique	18
Comité de la formation	19
Inspection professionnelle	20
Admission	25
Accréditations	26
Communications	27
Affaires professionnelles	29
Formation continue	32
Rapport d'activités des sections	33
Statistiques	36
Répartition des membres	37
Rapport des vérificateurs	38
Prévisions budgétaires 1999-2000	47

100-04886/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Québec, septembre 1999

Me Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Présidente,

Louise Landry, c.o.

Ville Mont-Royal, septembre 1999

Me Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Présidente,

Louise Landry, c.o.

Ville Mont-Royal, septembre 1999

Membres du Bureau 1998-1999

Présidente :
Louise Landry, c.o.

Administrateurs et administratrices :

Bas St-Laurent et Gaspésie-Iles de la Madeleine
Robert Sumarah, c.o.

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
Louise Dion, c.o.

Québec et Chaudière-Appalaches
Jacques Allard, c.o.
Robert Déry, c.o.
Mireille Tesolin, c.o.

Mauricie, Lanaudière et Centre-du-Québec
Yves Lecours, c.o.

Estrie et Montérégie
Hector Caya, c.o.
Kathy Cayer-Daigle, c.o.

Montréal
Louise Lévesque-Vachon, c.o.
Sandra Salesas, c.o.
Gerald Schoel, c.o.

Laval et Laurentides
Doris Roy, c.o.
(depuis le 23 mai 1998)

Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec :
Michel Turcotte, c.o.

Administratrices nommées par l'Office des professions du Québec
Christiane Constant
Sylvia Ceacero
Louise Cherry
(depuis le 13 mai 1998)

Membres du Comité administratif 1998-1999

Présidente :
Louise Landry, c.o.

Vice-président :
Hector Caya, c.o.

Trésorière :
Louise Lévesque-Vachon, c.o.

Administrateur :
Yves Lecours, c.o.

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec
Christiane Constant

Personnel du siège social au 31 mars 1999

Présidente et directrice générale
Louise Landry, c.o.

Secrétaire et directrice générale adjointe
Renée Verville, c.o.
(depuis avril 1998)

Conseiller juridique
Mario Dusseault, LL.B.
(jusqu'au 31 juillet 1998)

Chargée d'affaires professionnelles
Martine Lacharité, c.o.

Relationniste
Diane Tremblay, c.o.

Technicienne en administration
Micheline Chassé

Secrétaire de direction
Lise Cayer

Secrétaire
Diane Bouchard

Secrétaire et réceptionniste
Lise Pigeon

Membres des comités

Bureau du syndic

Jean-Hugues Poirier, c.o., syndic
John Szuber, c.o., syndic adjoint

Comité de discipline

M[e] Jacques Paquet, président
Ghislaine Champagne, c.o.
Claude Charette, c.o.
Scott Conrod, c.o.
Auguste Mollica, c.o.
Noussina Rahim, c.o.
Norma Wasserman, c.o.
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comité de révision des plaintes

Louis Roy, c.o., président
Claude Cataford, c.o.
Christiane Gagnon, c.o.
Claire Lavergne,
représentante du public
Élisabeth Normandeau,
représentante du public
Lew Lewis, c.o.
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comité d'inspection professionnelle

Suzanne Lucier-Brunet, c.o.,
présidente
Jacques Brouillard, c.o.
Louise Delisle-Laberge, c.o.
Roger Laplante, c.o.
Anne-Marie Morin, c.o.
Martine Lacharité, c.o., secrétaire

Inspecteurs et inspectrices

Jocelyne Boivin-Bérubé, c.o.
Évangéline Britt, c.o
Anita Caron, c.o.
Joan Cleary, c.o.
Claudette Clément, c.o.
Thomas-Paul Conti, c.o.
Danie Dancause, c.o.
Gaston Durnais, c.o.
Guy Lacombe, c.o.
Michel Robert, c.o.
Luc Sauvé, c.o.
Yvon Trottier, c.o.

Comité de la formation

Louise Landry, c.o., présidente
Renée Verville, c.o., secrétaire
Andrée Condamin, c.o.
représentante de la CRÉPUQ
Denis Marceau, c.o.
représentant de la CRÉPUQ
Micheline Roberge
représentante du MÉQ

Comité des admissions

Luc Bégin, c.o.
Louise Henrichon, c.o.
Raymond Jean, c.o.
Michel Longuemare, c.o.
Hélène Trudeau, c.o.
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie

Louise Martin-Caya, c.o., prés.
Marie-Thérèse Leduc, c.o.
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comité des normes de pratique

Laurent Matte, c.o., responsable
Chantal Alie, c.o.
Jacques Brouillard, c.o.
Louise Delisle-Laberge, c.o.
Suzanne Hould, c.o.
Patrick Bosco McLaughlin, c.o.
Martine Lacharité, c.o., secrétaire

Comité du magazine

Louise Landry, c.o., directrice
Francine Audet, c.o.,
correctrice d'épreuves
Diane Tremblay, c.o.,
coordonnatrice de la rédaction
Sandra Salesas, c.o.,

Titulaires des rubriques

Renée Verville, c.o., secrétaire et directrice générale adjointe
Déontologie
Luc Bégin, c.o.
Counseling et orientation
Mario Charette, c.o.
Marché du travail
Julie Blanchet, c.o.
Ressources humaines
Sandra Salesas, c.o.
Perspectives
Pauline Léveillé-Éthier, c.o.
Nouvelles publications

Comité du collégial

Philippe Brosseau, c.o.
Michel Héroux, c.o.
Francine Jobin, c.o.
Bruno Tremblay, c.o.
Louise Landry, c.o., présidente

Groupe de travail des c.o. en gestion des ressources humaines

Charles-Henri Amherdt, c.o.,
responsable
Marie-Josée Arsenault, c.o.
Julie Blanchet, c.o.
J. Bruno Bourassa, c.o.
Francine Chassé, c.o.
Marie-Hélène Douville, c.o.
Marjolaine Pharand, c.o.
Maryse Ranger, c.o.
Martine Lacharité, c.o., secrétaire

Groupe de travail sur Internet

Mario Charette, c.o.
Christine Cuerrier, c.o.
Yves Maurais, c.o.
Bruno Tremblay, c.o.
Diane Tremblay, c.o.
Michel Turcotte, c.o.
Renée Verville, c.o.

Jury des Orients 1998

Nathalie Fortin, c.o.
Yves Fortin, c.o.
Louise Monast, c.o.
Anne-Marie Médeiros
Louis Adam

Déléguées à la Table sur l'intégration des psychoéducateurs et des sexologues

Louise Landry, c.o., présidente
Renée Verville, c.o.

Délégués au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale

Louise Landry, c.o., présidente
Gerald Schoel, c.o.

Déléguée au Groupe de travail sur la réglementation en médiation familiale

Louise Landry, c.o., présidente

Délégué au Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale

Gerald Schoel, c.o.

Déléguées au CIQ

Louise Landry, c.o., présidente
Renée Verville, c.o., substitut

Déléguée au Comité consultatif du MÉQ sur la réorganisation des services d'orientation et d'information scolaire et professionnelle

Louise Landry, c.o., présidente

Délégué au Groupe de travail du comité consultatif du MÉQ

Yves Lecours, c.o., administrateur au Comité administratif

Déléguée au Comité aviseur sur l'utilisation d'Internet à des fins d'orientation et d'information scolaire et professionnelle

Renée Verville, c.o., secrétaire et directrice générale adjointe

Délégué au Comité de programme en orientation de l'Université Laval

Robert Déry, c.o.

Délégué au Comité Repères

Jocelyn Gaulin, c.o.

L'OPCCOQ remercie tous ceux et celles qui, d'une façon ou d'une autre, ont investi de leurs énergies et qui, bénévolement, ont mis leurs compétences au service de l'orientation.

Rapport de la présidente et directrice générale

L'année 1998-1999 a été ponctuée de nouveautés qui nous permettent d'améliorer encore la manière dont nous nous acquittons de notre mandat de protection du public. Mentionnons d'abord l'adoption *Des normes générales de pratique des conseillers et conseillères d'orientation*, document sur les compétences de base à respecter par tout membre de l'Ordre, quel que soit son milieu de pratique. Il sera suivi de guides plus spécifiques à des pratiques particulières ou à des milieux de pratique. Nous avons également inauguré le site WEB de l'OPCCOQ, permettant ainsi de mieux informer le public sur la pratique des membres, sur les divers lieux où ils peuvent les consulter, sur le *Code de déontologie* et les règlements de l'Ordre ainsi que sur leurs droits de recours.

Nous avons débuté les travaux du nouveau Comité de la formation des conseillers et conseillères d'orientation, en vertu du Règlement adopté par le gouvernement à cet égard. Nous pourrons ainsi donner suite à notre projet d'amélioration de la formation initiale des membres pour répondre adéquatement à l'évolution des besoins de la population en matière de services d'orientation.

Nous avons également augmenté notre offre en formation continue, offre à laquelle de nombreux membres ont répondu. Plusieurs des secteurs de pratique de nos membres sont en réforme et nécessitent un réajustement dans les pratiques ou, tout au moins, une mise à jour dans les modalités d'application de la réglementation professionnelle; plusieurs activités de formation ont été offertes pour répondre à ces nouveaux besoins. Nos publications continuent à jouer leur rôle d'information et de mise à jour des connaissances des membres sur la théorie, la pratique et les outils utiles aux conseillers et conseillères d'orientation. Les rapports qui suivent présenteront l'ensemble des activités de l'Ordre en matière de protection du public et de support aux membres.

En ce qui concerne les grands dossiers, ceux reliés au système professionnel et à l'éducation ont mobilisé beaucoup d'énergies. Plus particulièrement, le dossier de l'intégration des psychoéducateurs et des sexologues qui a connu de nombreux rebondissements et n'en est pas encore arrivé à son dénouement final tel que nous l'avions prévu, de même que celui de la réglementation sur la psychothérapie. Nous avions aussi fondé beaucoup d'espoir sur la mise en marche des travaux concernant une éventuelle réforme du système professionnel, le tout a été reporté. La réforme de l'Éducation annonce des changements importants en ce qui a trait à l'offre de services d'orientation scolaire et professionnelle dans le réseau scolaire, l'Ordre est activement impliqué dans la redéfinition et la réorganisation d'une telle offre, à la fois par sa participation aux travaux du ministère de l'Éducation et par ses travaux sur *l'école orientante*.

FUSION ET INTÉGRATION

Tout d'abord, en avril 1998, nous avons rencontré l'Office des professions, en compagnie de tous les partenaires impliqués pour faire le point sur le dossier. Nous en avons conclu à l'improbabilité que l'Ordre des psychologues entérine le projet compte tenu des réactions des membres lors de la tournée d'information menée par les psychologues. Nous avons conclu également qu'il y avait lieu d'envisager de revoir le projet de protocole d'entente pour le limiter à l'intégration des psychoéducateurs, des sexologues et des psychothérapeutes compétents non admissibles à un ordre existant. L'OPCCOQ a alors réitéré l'importance de l'adoption du projet de loi prévoyant la réserve du titre de psychothérapeute avant d'entériner définitivement le projet de protocole d'entente afin d'améliorer réellement la protection du public dans le secteur des services à caractère psychologique.

Le projet de loi n° 406 prévoyant que le gouvernement pourrait adopter des décrets pour fusionner des ordres professionnels ou pour intégrer des groupes à un ordre existant avait été déposé à l'Assemblée nationale et une commission parlementaire sur le projet de loi s'est déroulée en mai 1998. L'OPCCOQ y a participé et a fait part de son expérience dans de telles discussions. Nous y avons fait valoir quelques points techniques mais nous avons aussi insisté sur l'importance de procéder également à l'adoption du projet de loi sur la réserve du titre de psychothérapeute. Le projet de loi a été adopté avant la fin de la session législative, rendant ainsi possible les fusions et intégrations, relançant le dossier.

L'Ordre des psychologues a procédé à l'étape finale de la consultation formelle de ses membres qui s'est terminée en juin par une réponse négative face à toute

fusion et intégration. L'OPCCOQ a tenu une réunion du Bureau et décidé de valider les orientations finales auprès de l'Assemblée générale, malgré l'accord exprimé lors de la tournée de consultation tenue en septembre et octobre de l'année précédente. Lors de l'Assemblée générale annuelle, le 5 juin 1998, l'état du dossier de la fusion et de l'intégration a été présenté aux membres en indiquant explicitement qu'une décision finale serait prise par le Bureau à sa réunion du 19 juin; les membres ont alors réaffirmé leur accord au projet et aucun membre n'a émis de commentaires négatifs. Le Bureau a donc réitéré son accord au projet et résolu de demander à l'Office des professions de préparer le décret d'intégration et mandaté la présidente directrice générale pour négocier les accords requis pour la mise en place des modalités de l'intégration. Les décisions finales de chacun des partenaires ont été transmises à l'Office des professions au cours d'une réunion à la fin de juin et l'Office des professions a ensuite procédé à la préparation du projet de décret sur l'intégration. Les psychologues étaient alors retirés du projet à la suite de leur refus et les psychothérapeutes compétents non admissibles à un ordre professionnel existant l'étaient également compte tenu que leur intégration serait prévue par un autre véhicule législatif.

À l'automne, le ministre procédait à une préconsultation sur le projet de décret d'intégration des psychoéducateurs et des sexologues à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. L'OPCCOQ et ses partenaires ont demandé quelques précisions et ajouts au projet de décret, constatant la nécessité d'y préciser certains éléments essentiels à son opérationnalisation. Les ordres professionnels des champs connexes, ainsi que le Conseil interprofessionnel du Québec, ont également fait valoir leurs points de vue. Des modifications ont par la suite été apportées au projet de décret qui a été entériné à nouveau par le Bureau, par l'Association des psychoéducateurs du Québec et par l'Association des sexologues du Québec. Toutefois, compte tenu de certaines difficultés posées par les sexologues éducateurs, il a été convenu entre tous les partenaires et l'Office des professions qu'il valait mieux procéder dans un premier temps à l'intégration des psychoéducateurs et reporter à plus tard l'intégration des sexologues cliniciens, qui furent alors retirés du projet de décret. Une nouvelle version du décret a de nouveau été adoptée par tous les partenaires et par l'Office des professions pour transmission à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice. Nous espérons que la ministre et le Conseil des ministres procéderons à son adoption pour entamer la consultation officielle et l'adopter de manière à respecter l'échéancier qui y est prévu, à savoir le 1er septembre 1999.

De nombreuses réunions se sont tenues avec nos partenaires afin de prévoir les différents aspects de la mise en application de l'intégration. Il nous a fallu prévoir la structure des comités, le fonctionnement des diverses instances, la réorganisation du siège social, tant sur le plan des ressources humaines que matérielles et financières. Nous avons également prévu la période transitoire et commencé à préparer la documentation requise pour procéder aux études de dossier des candidats au permis de psychoéducateur, après avoir adopté des prévisions budgétaires propres à l'opération préintégration. Nous sommes prêts à procéder à l'intégration mais constatons que le scepticisme s'installe chez les membres, compte tenu des délais extrêmement importants entre l'accord de principe donné par les membres et la réalisation de l'intégration. Ce projet mobilise beaucoup d'énergie et accroît la difficulté de mener certains autres dossiers à terme, créant une période d'incertitude prolongée.

Nous continuons de croire que la protection du public en sera améliorée mais nous croyons également que le dossier devra connaître un dénouement final au cours de la prochaine année pour ne pas compromettre le bon fonctionnement de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

RÉSERVE DU TITRE DE PSYCHOTHÉRAPEUTE

Au début du mois de mai 1998, nous avons écrit à nouveau au ministre responsable de l'application des lois professionnelles afin de lui faire part de l'importance de déposer et d'adopter le projet de loi sur la réserve du titre de psychothérapeute. Nous croyons que ce projet de loi améliorerait considérablement la protection du public en cette matière compte tenu de la prolifération des charlatans et des préjudices importants que nous constatons chez une clientèle particulièrement vulnérable et sans recours.

Le 12 mai 1998, le ministre déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 433 prévoyant la réserve du titre de psychothérapeute. Le projet de loi prévoyait que l'Office des professions adoptera un règlement indiquant les ordres habilités à délivrer le permis de psychothérapeute et les normes de délivrance de ce permis. Le projet de loi a été adopté et l'Office des professions a débuté ses travaux pour la préparation du projet de règlement. L'Office a consulté le Conseil interprofessionnel et les ordres impliqués sur la table de discussions entourant la psychothérapie. L'OPCCOQ a fait parvenir des commentaires étoffés

sur les travaux en cours et sur les questions soulevées par l'Office. Beaucoup de travail reste à faire mais nous espérons que le règlement pourra être adopté au cours de la prochaine année. Nous savons par ailleurs qu'un tel règlement ne sera pas adopté avant l'intégration au système professionnel des psychoéducateurs et des sexologues, ces derniers pouvant légitimement prétendre avoir accès au permis de psychothérapeute.

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Au début de mai 1998, l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation, conjointement avec l'Ordre des psychologues, a écrit au ministre responsable de l'application des lois professionnelles pour relancer le dossier de l'acte réservé. Nous avons apporté des précisions à la demande initiale et y avons indiqué des exclusions de manière à rendre clair le fait que d'autres professionnels reconnus pourront continuer à exercer les activités pour lesquelles ils sont formés. Nous avons reçu un accusé de réception indiquant que notre demande serait transmise au comité qui étudiera la réforme du système professionnel.

En mai, le ministre Serge Ménard, alors responsable de l'application des lois professionnelles, annonçait la mise sur pied d'un comité indépendant formé de représentants des ordres, de représentants du public et des entreprises, afin d'élaborer les derniers éléments de la réforme du système professionnel qui devait avoir lieu. Le ministre avait retenu les éléments portant sur la réserve d'activités pour les professionnels des ordres à titre réservé lorsque la protection du public le requière, l'idée n'étant pas de créer de nouveaux monopoles mais de protéger le public, notamment dans le secteur de la santé mentale. En plus de participer aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec sur les recommandations à faire au ministre en cette matière, l'Ordre a également participé à une coalition des ordres à titre réservé de la santé pour faire connaître, par écrit, au ministre Ménard, nos suggestions de candidatures au comité sur la réforme, en lui indiquant également nos préoccupations particulières en regard des ordres à titre réservé.

Toutefois, le changement de ministre a provoqué non seulement un retard dans la mise sur pied d'un tel comité, mais aussi une remise en question de l'ensemble du dossier de la réforme du système professionnel. La ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame Linda Goupil, désire réfléchir plus amplement sur ces questions et devrait annoncer ses orientations au cours de la prochaine année. L'OPCCOQ suivra de près cette question compte tenu des difficultés d'application des mécanismes de protection du public limités que confère un titre réservé et de la prolifération d'intervenants de tout acabit dans notre domaine professionnel. La diminution des services publics en matière d'orientation scolaire et professionnelle et les besoins grandissants de la population dans notre société en réorganisation, tant dans les réseaux public que privé, amènent des personnes de qualifications fort variées à offrir une panoplie de services d'orientation; cette prolifération comporte des risques importants de préjudices pour le public. Le secteur de la santé mentale et des relations humaines constitue un secteur à risque pour la protection du public et des mesures devraient être prises pour améliorer celle-ci.

Des situations comme celle de la double appellation dans les conventions collectives, qui permettent à des personnes d'accomplir les mêmes fonctions que les membres des ordres à titre réservé tout en se soustrayant aux lois professionnelles, réduisent considérablement la portée des mécanismes de protection du public. Nous avons demandé à la ministre d'intervenir auprès de ses collègues dans le cadre des négociations des conventions collectives afin de faire cesser cette situation permettant au gouvernement et au réseau parapublic de contourner les lois professionnelles adoptées par le Gouvernement du Québec.

ÉDUCATION

Au printemps 1998, une rencontre avec la directrice de la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, ainsi que ses deux adjoints, a permis de faire le point sur les projets du ministère de l'Éducation dans le cadre de la réforme de l'éducation, en ce qui concerne plus particulièrement l'orientation scolaire et professionnelle et les travaux du Comité consultatif que le ministère entendait mettre sur pied. Ce comité a pour mandat de préparer un bilan de la situation de l'information et de l'orientation ainsi que de proposer au ministre des recommandations en matière d'organisation des services d'orientation et d'information scolaire et professionnelle lorsque les cours d'éducation au choix de carrière disparaîtront du curriculum du secondaire.

La première des sept réunions de l'année s'est tenue en juin et l'OPCCOQ y est représenté. Un groupe de travail s'est également réuni à quelques reprises pour alimenter le Comité, l'Ordre y était aussi représenté, d'abord par la présidente et ensuite par un membre du Comité administratif, monsieur Yves Lecours, c.o. Tous les intervenants concernés par l'information et l'orientation dans le réseau scolaire y étaient représentés, des parents aux jeunes, en passant par les enseignants et les directions d'écoles et de commissions scolaires. Les travaux ne se sont pas déroulés au rythme prévu et le rapport final du Comité consultatif ne sera pas adopté avant le mois de juin 1999. Il sera alors transmis au

ministre, M. François Legault, qui annoncera par la suite ses décisions en cette matière. L'OPCCOQ a particulièrement insisté sur l'importance d'allouer des ressources adéquates, tant au niveau des qualifications des personnels que de leur nombre et des ressources financières, afin d'assurer des services d'orientation de qualité aux jeunes. Il sera essentiel que les conseillers et conseillères d'orientation puissent également assurer le soutien requis auprès des parents et des enseignants qui auront un rôle à jouer dans l'orientation des élèves compte tenu que le programme des programmes, en préparation, verra un thème transversal relié à l'orientation et à l'entreprenariat. Ce thème devra être pris en considération par tous les enseignants dans toutes les disciplines et aura certainement des incidences sur les programmes d'orientation dans le réseau scolaire primaire et secondaire.

La réforme de l'éducation a pris en considération le concept de *l'école orientante* proposé par l'Ordre dans ses différents mémoires sur l'éducation au cours des six dernières années. Toutefois, le concept a été repris sans jamais en attribuer la paternité à l'Ordre et est devenu un concept accrocheur qui, parfois, n'a plus rien à voir avec le concept proposé par l'OPCCOQ. Cette situation nous inquiète car certaines directions d'école l'ont même interprété de manière à réduire l'accès aux services d'orientation en considérant que l'orientation devenait l'affaire de tout le monde à l'école. Aussi, en avril 1998, l'Ordre a fait parvenir une lettre dans tout le réseau scolaire pour présenter le concept de *l'école orientante* et le rôle de l'Ordre et des c.o. en cette matière. Une rencontre a également eu lieu avec monsieur Robert Bisaillon, sous ministre adjoint au préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire. De nombreuses démarches ont été effectuées par l'Ordre auprès d'intervenants du Ministère, du réseau scolaire et même auprès de gens d'affaires, pour obtenir du financement afin de développer plus amplement l'opérationnalisation du concept. Le ministère de l'Éducation n'entend pas se prononcer avant la fin des travaux du Comité consultatif et la sortie du programme des programmes en ce qui concerne le thème de l'orientation. Quelques groupes de conseillers et conseillères d'orientation ont été rencontrés pour faire le point sur la situation. Compte tenu que certains groupes ont toutefois débuté l'expérimentation de projets en lien avec *l'école orientante*, l'Ordre a décidé de mettre sur pied un comité de travail constitué de bénévoles afin de revoir sa position dans ce dossier. Le concept, tel que véhiculé par certains intervenants, peut constituer un danger réel pour la qualité et l'accès des services d'orientation dont les jeunes ont tant besoin.

L'enseignement supérieur s'intéresse également au concept de *l'école orientante* et a même fait l'objet du panel d'ouverture au Colloque Dialogue cégeps/universités à l'automne 1998. J'y ai présenté le concept véhiculé par l'Ordre.

Parallèlement, le ministère a procédé à une consultation sur les projets de modifications aux régimes pédagogiques. L'Ordre a fait parvenir des commentaires en insistant notamment sur la nécessité d'y laisser les services complémentaires prescriptifs et non d'indiquer simplement une liste de services «pouvant» être inclus dans les services complémentaires, ainsi que d'assurer des services d'orientation aux adultes. Nous avons également sensibilisé des partenaires qui sont intervenus dans le même sens. Le Ministère a décidé de surseoir à leur adoption, de les modifier et de les soumettre à nouveau à la consultation. L'Ordre suivra le dossier de près compte tenu de son importance pour l'accès aux services d'orientation des jeunes et des adultes du réseau scolaire, services qui permettent de donner un sens à leur projet éducatif, de le mener à terme et de s'insérer professionnellement dans la société.

Nous avons également établi une coalition avec deux autres ordres professionnels, les orthophonistes et audiologistes de même que les psychologues, pour rencontrer divers intervenants en éducation et les sensibiliser à l'importance des services complémentaires. Une première rencontre a eu lieu avec la présidente du Conseil supérieur de l'éducation qui nous a souligné l'importance que le Conseil accorde aux services complémentaires à l'école.

Par ailleurs, l'Ordre est intervenu auprès de la direction de l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation pour faire reconnaître les conseillers et conseillères d'orientation à titre de signataires du formulaire *Demande de changement : situation familiale particulière*. Notre démarche a porté fruit et les conseillères et conseillers d'orientation sont maintenant reconnus par la direction de l'Aide financière et pourront ainsi compléter les démarches que les jeunes entreprenaient auprès d'eux en cette matière.

Le dossier de la sélection des candidats à l'admission dans les universités a fait l'objet de nombreuses préoccupations de l'Ordre au cours des dernières années, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des différentes cotes attribuées aux cégeps et aux candidats, passant de la cote Z à la cote R et aux cotes modifiées. Récemment, la Conférence des recteurs et des principaux des universités (CREPUQ) décidait d'apporter des modifications pour bonifier certains programmes de cégeps et ce, pendant le processus de sélection. L'OPCCOQ est intervenu auprès de la CREPUQ, du ministre de l'Éducation et des médias pour dénoncer les changements apportés à la cote R lorsque la sélection des candidats est déjà engagée. Ce manque de transparence ne permet pas aux candidats de

faire leurs demandes d'admission en toute connaissance de cause et invalide l'information fournie par les conseillers et conseillères d'orientation en cette matière. Nous considérons qu'il y a lieu de fournir l'information aux personnes et intervenants concernés avant de mettre en vigueur de tels changements.

MÉDIATION FAMILIALE

L'Ordre est toujours représenté aux réunions mensuelles du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF). Le *Guide de normes de pratique en médiation familiale* a été adopté et diffusé à tous les médiateurs accrédités, il est également remis à tous les nouveaux médiateurs, au fur et à mesure de leur accréditation. Des travaux et des discussions ont été entrepris sur la reconnaissance des programmes de formation de base et sur les formations complémentaires, de même que sur la supervision, son contenu, ses modalités, les exigences réglementaires et les critères de reconnaissance des superviseurs. Des propositions ont été acheminées aux organismes accréditeurs et devraient être adoptées au cours de la prochaine année.

Un groupe de travail sur la réglementation a été créé, groupe auquel l'Ordre a participé, afin de réviser la réglementation en vigueur pour proposer des modifications et des ajouts. Le document de proposition est présentement à l'étude dans les organismes accréditeurs. Toutefois, certaines recommandations sont déjà entérinées par les organismes, elles seront présentées à la ministre de la Justice, madame Linda Goupil, d'autres pourraient déjà être mises en vigueur. Ainsi, tous les ordres professionnels s'entendent pour donner plus de force au *Guide de normes de pratique en médiation familiale* en y référant explicitement dans leurs codes de déontologie respectifs comme étant les normes à suivre par leurs membres en ce qui a trait à la médiation familiale. L'OPCCOQ intégrera cette référence à son *Code de déontologie* dès que possible mais, dès maintenant, il est utilisé pour l'inspection professionnelle et pourrait l'être pour la discipline, le cas échéant.

RELATIONS PUBLIQUES

Nous continuons à entretenir des relations avec nos partenaires dans différents milieux. Ainsi, nous avons eu plusieurs contacts avec des représentants de la Fédération étudiante collégiale, du Conseil permanent de la jeunesse, des Chantiers Jeunesse, etc. L'OPCCOQ a aussi participé à un panel au Colloque de l'Association des institutions secondaires privées sur l'impact de l'abolition du cours d'éducation au choix de carrière sur l'orientation scolaire et professionnelle, à un autre au Colloque de l'Association des professeurs de sciences du Québec, sur le rapprochement école/industrie afin de favoriser les carrières scientifiques. La présidente a aussi participé à la présentation du Conseil interprofessionnel du Québec à la commission parlementaire sur l'offre des services de francisation dans le contexte de l'admission des immigrants dans les ordres professionnels, devant le ministre André Boisclair. L'Ordre a participé au Colloque interuniversitaire en orientation, organisé par les étudiants de l'Université Laval. L'Ordre a établi une coalition avec trois autres ordres professionnels pour dénoncer certains aspects de la réforme de la sécurité du revenu; nos propos ont été publiés dans un grand quotidien.

Nos collègues des autres provinces et pays requièrent également notre expertise dans plusieurs matières. Ainsi, le Comité de liaison sur les normes nationales réfère souvent à notre législation et à notre mode de fonctionnement pour inspirer ses travaux. L'Ordre a participé aux débats et une évolution dans les discussions permettant d'envisager différents niveaux de certification a été constatée. Une réunion, à l'automne, a permis de discuter de l'étendue du champ de pratique pour lequel des normes seront élaborées, ainsi que des éléments à considérer et du processus de consultation et de validation. Lors du dîner annuel des associations provinciales en orientation, la présidente a aussi constaté que certaines associations voudraient une organisation regroupant les associations et aspirent à l'établissement de normes sérieuses permettant une meilleure reconnaissance de la profession; encore là, l'OPCCOQ constitue la référence. L'Ordre a rencontré le directeur de l'Institut national d'étude sur le travail et l'orientation professionnelle, institut de recherche et de formation en France, pour échanger sur les tâches et la formation des conseillers d'orientation dans ce pays ainsi que sur leur identification professionnelle. D'autres pays en sont plutôt à tenter d'organiser la profession et la formation initiale, il en est ainsi du Burkina Faso qui ont envoyé une représentante pour obtenir des informations de notre part. Une rencontre a également eu lieu avec la présidente de l'Association latino-américaine des conseillers d'orientation qui désire obtenir une loi pour mieux organiser la profession en Amérique latine.

En ce qui concerne les médias, la présidente a donné plusieurs entrevues à la radio, à la télévision, à des quotidiens et magazines ainsi que pour des livres, sur des sujets touchant l'orientation et la carrière, sur des problématiques touchant tant les jeunes que les adultes et ce, jusqu'à la retraite. L'Ordre a aussi référé de nombreux conseillers et conseillères d'orientation pour des entrevues avec les médias, en plus de participer à plusieurs salons s'adressant directement au public. Le lancement du site Internet de l'OPCCOQ a d'ailleurs permis d'améliorer considérablement l'information au public, que ce soit en ce qui a trait aux services des membres, à l'accès au répertoire des conseillers et conseillères d'orientation en

cabinet privé ou aux recours que leur procurent les lois professionnelles et à la lecture du *Code de déontologie*.

GESTION

Au cours de la dernière année, nous avons élaboré un projet de politique concernant le Bureau du syndic, politique touchant les conditions et procédures de sélection, de nomination et de travail, à la lumière du document d'orientation préparé par l'Office des professions sur *Le syndic d'un ordre professionnel*. Le projet a été soumis au syndic et au syndic adjoint, au Bureau, et il est en révision à la lumière des commentaires reçus et des précisions obtenues lors d'une séance d'information organisée par le Conseil interprofessionnel sur le sujet en mars 1999.

Sur le plan des ressources humaines, l'année a été ponctuée par le départ du secrétaire et conseiller juridique de l'Ordre, au 30 juin, et par son remplacement par une secrétaire directrice générale adjointe en la personne de madame Renée Verville, c.o. L'Ordre est à réorganiser sa structure interne et poursuivra ses changements au cours de la prochaine année. Ainsi, le poste de présidente directrice générale sera désormais scindé et la direction générale incombera entièrement à la secrétaire de l'Ordre qui deviendra directrice générale et secrétaire au 1er juin 1999, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres et des dossiers politiques à mener. Les ressources humaines affectées à l'inspection professionnelle seront également modifiées, notre étude ayant montré qu'il serait plus approprié, compte tenu encore une fois de notre évolution, de faire appel à un nombre limité d'inspecteurs à honoraires plutôt qu'à une large équipe d'inspecteurs répartis dans l'ensemble des régions du Québec.

En ce qui concerne les ressources matérielles, nous avons procédé au changement du système informatique afin notamment d'améliorer la gestion du tableau des membres et les différents mécanismes de protection du public. Ce nouveau système, plus performant, a permis d'ajouter des modules pour l'inspection professionnelle, pour la discipline et pour la formation continue, facilitant ainsi le suivi de ces opérations. Ce système permettra également d'intégrer la nouvelle catégorie de permis de psychoéducateurs, et ses deux mille candidats, lorsque l'intégration sera mise en vigueur et d'ajouter tous les éléments pertinents au tableau des membres. En ce qui concerne les locaux, plusieurs hypothèses ont été envisagées afin de disposer de l'espace suffisant pour procéder à l'intégration du personnel et du matériel de l'Association des psychoéducateurs du Québec. Les discussions vont se poursuivre à cet effet dès que nous saurons à quoi nous en tenir en ce qui concerne le projet d'intégration.

L'entrée en vigueur d'une classe de membre recrue, bénéficiant d'une cotisation progressive au cours des quatre premières années d'entrée à l'Ordre, n'a pas diminué les revenus de l'OPCCOQ, car si le montant de la cotisation est moindre, l'augmentation du nombre de membres maintient le même niveau de revenus. Nous n'arrivons pas à établir l'équilibre budgétaire sur le plan des opérations courantes sans augmentation de cotisation pour l'instant mais nous espérons y parvenir. Pour le moment, le Bureau a convenu d'utiliser les surplus accumulés pour des besoins particuliers et importants qui pourraient survenir en cours d'année et de continuer à faire une gestion serrée de nos finances.

REMERCIEMENTS

L'Ordre tient à remercier les nombreux bénévoles qui nous permettent d'accomplir notre mandat de protection du public adéquatement et d'alimenter le Bureau et les membres sur différents thèmes professionnels. Des remerciements particuliers s'adressent aux nombreux inspectrices et inspecteurs qui nous quittent cette année pour être remplacés par une équipe restreinte. Ils ont effectué les visites d'inspection professionnelle avec compétence, rigueur et disponibilité au cours de nombreuses années et leur apport a été précieux tant pour les membres à qui ils ont prodigué de nombreux conseils, que pour le public qui a pu bénéficier de l'amélioration de la qualité des services d'orientation qu'ils ont indéniablement engendrée. L'Ordre tient également à remercier les membres du Comité des normes de pratique qui ont produit des *Normes générales de pratique des conseillers et conseillères d'orientation, document* d'une grande qualité. Cela nous a permis de franchir un pas important vers la réalisation d'autres outils essentiels dans l'encadrement de nos diverses pratiques professionnelles.

Merci aux membres du Bureau et du Comité administratif qui guident les travaux de l'Ordre avec un sens des responsabilités exemplaire et un engagement indéfectible. Merci au personnel du siège social sans qui rien ne serait possible.

Rapport de la secrétaire et directrice générale adjointe

Outre les activités courantes reliées à l'application des orientations du Bureau, l'année 1998-1999 a été marquée par le projet d'intégration des psychoéducateurs et des sexologues.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Plusieurs dossiers à caractère administratif ont été finalisés au cours de l'année 1998-1999. L'implantation d'un nouveau système informatique a été réalisée au cours de la période estivale diminuant ainsi l'impact relié à un tel changement. Notre système de gestion du tableau des membres a été mis à jour et de nouveaux modules ont été ajoutés. Ces derniers nous permettant de mieux gérer les activités de formation continue, l'inspection professionnelle et la banque d'emploi. Le projet d'intégration des psychoéducateurs et des sexologues nous a amenés à penser à une relocalisation du siège social. Des rencontres avec notre courtier en immeuble ont eu lieu et ce travail se poursuivra au cours de la prochaine année.

RÉGLEMENTATION

Une mise à jour de l'ensemble des règlements de l'OPCCOQ s'impose afin de prendre en considération les nouvelles réalités de la pratique des conseillers et conseillères d'orientation et de corriger les lacunes et difficultés identifiées au fil des ans. Nous avons donc procédé à une révision de tous les règlements de l'Ordre. Nous n'avons toutefois pas entrepris les démarches requises pour la modification des différents règlements compte tenu que, dans le contexte de l'intégration des psychoéducateurs, tous les règlements devront être modifiés afin d'y inclure des dispositions particulières pour répondre à la réalité de ces nouveaux membres de l'Ordre. La révision faite va toutefois nous permettre de procéder plus rapidement aux modifications requises après l'entrée en vigueur de l'intégration.

Par ailleurs, le projet de modifications au Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation des conseillers et conseillères d'orientation est présentement à l'étude par le Comité de la formation.

SURVEILLANCE DU TITRE RÉSERVÉ

Comme à chaque année, l'Ordre a surveillé l'usurpation des titres qui sont protégés par les articles 36 et 188 à 188.3 du *Code des professions*.

Que ce soit suite à une information ou suite à la surveillance générale des pages jaunes ou encore suite à des publications ou affichages, l'Ordre a le devoir de vérifier les circonstances et d'intervenir, le cas échéant, auprès de toute personne qui semble en infraction au sens de la loi.

Plusieurs lettres d'avertissement ont été acheminées, suite à des informations ou par la vérification des pages jaunes. Nous avons pu constater que les envois de lettres, pour les pages jaunes, ont donné de bons résultats et que les personnes n'utilisent plus le titre de conseiller d'orientation.

INFORMATION AUX MEMBRES ET FORMATION

Au cours de la dernière année, l'Ordre a reçu de nombreux appels des membres et d'étudiants qui avaient besoin d'information sur la déontologie, les différents règlements de l'Ordre et les conditions d'admission. La déontologie reste au cœur des préoccupations de l'Ordre; des formations ou des activités de perfectionnement sont donc offertes aux étudiants, notamment aux étudiants de l'Université d'Ottawa, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'aux membres. De plus, une chronique sur la déontologie continue d'être publiée dans le bulletin *Orientation Nouvelles* et une série d'articles sur les aspects réglementaires se retrouve dans le magazine *L'Orientation*.

MISE À JOUR DES PROCÉDURES ET POLITIQUES DE L'ORDRE

Différentes procédures et politiques de l'Ordre devaient être mises à jour. C'est ainsi que la mise à jour de la *Politique relative aux classes de membres et de cotisation, à l'inscription et aux frais exigibles*, la *Politique sur les nominations, les comités et les conflits d'intérêts* ont été révisées et qu'une *Politique sur les modalités d'attribution de contrat* a été élaborée.

INFORMATION AU PUBLIC

Des réponses ont été apportées aux demandes d'information de la part du public sur la médiation familiale ou sur des questions d'ordre déontologique, de même que sur le processus d'intégration des psychoéducateurs et des sexologues et sur la réserve du titre de psychothérapeute.

L'Ordre a pris le virage de l'autoroute de l'information et, grâce à la collaboration d'un comité de travail, a lancé à la fin d'octobre 1998 son site WEB afin de mieux informer le public sur les services d'orientation.

L'Ordre a également participé, dans le cadre du mandat de protection du public, à un comité mis sur pied par différents organismes œuvrant en orientation et information scolaire et professionnelle. Ce comité a pour mission d'agir à titre de guide sur l'utilisation d'Internet à des fins d'information et d'orientation scolaire et professionnelle et vise à favoriser le développement de sites Internet de qualité, répondant aux besoins des clientèles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 5 juin 1998 à l'Université Concordia dans le cadre du Congrès de la Société canadienne d'orientation et de consultation, congrès qui remplaçait le colloque annuel de l'OPCCOQ. Environ 260 membres y ont pris part. L'assemblée a été l'occasion de faire le rapport des activités de l'année. Les principaux dossiers présentés lors de l'Assemblée générale annuelle ont été le projet d'intégration des psychoéducateurs et des sexologues, la réforme du système professionnel, la réforme de l'éducation et la réforme de la sécurité du revenu.

Une augmentation de la cotisation annuelle de 20 $ a été recommandée par le Bureau, les membres ont toutefois voté en majorité contre cette augmentation.

Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau a tenu au cours de l'année 1998-1999 quatre réunions régulières.

Les administrateurs ont notamment :

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

- élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité administratif : Hector Caya, c.o., vice-président, Louise Lévesque-Vachon, c.o., trésorière, Yves Lecours, administrateur et Christiane Constant, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec. Louise Landry, c.o., présidente de l'Ordre, est d'office membre et présidente de ce comité.

RÉSOLUTIONS DU BUREAU

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- procédé à la création d'un poste de secrétaire et directrice générale adjointe et embauché Renée Verville, c.o., à ce poste;
- proposé de recommander à l'Assemblée générale les services de la firme De Carufel et L'Espérance à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999
- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 1998-1999;
- renouvelé le contrat du syndic pour une période d'un an;
- mandaté Bruno Bourassa, c.o., comme président et son équipe pour organiser le Colloque 1999, les 2, 3 et 4 juin 1999 à Trois-Rivières;
- adopté le plan d'action pour l'année 1998-1999;
- adopté les modalités d'élection au 1er Bureau de l'Ordre des conseillers d'orientation, psycho-éducateurs et des sexologues;
- résolu de délivrer un permis à un candidat avec un dossier criminel;
- adopté les modifications au document sur les Règles relatives à la cotisation;
- résolu de créer le poste de directrice générale et secrétaire et d'embaucher Renée Verville, c.o., à ce poste au 1er juin 1999;
- adopté la description de fonction du poste d'inspecteur;

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998;
- reconduit le contrat du lobbyiste pour une durée de quatre semaines;
- adopté les prévisions budgétaires révisées pour l'année 1998-1999;
- adopté les prévisions budgétaires 1999-2000;
- recommandé aucune hausse de cotisation pour 2000-2001;
- résolu que, lors des élections, les candidates et candidats à la présidence disposent d'une somme de 1000 $ à partager à parts égales;
- a recommandé des c.o. pour siéger aux commissions du Conseil supérieur de l'éducation;

NOMINATIONS

procédé aux nominations suivantes :

- à titre de secrétaire du Comité de discipline, Renée Verville, c.o.;
- un membre du Comité de révision des plaintes;
- signataires des effets de commerce;
- comme administratrice de la Section VII, Doris Roy, c.o.;
- à titre de déléguée au CIQ, Louise Landry, c.o.;
- à titre de déléguée substitut au CIQ, Renée Verville, c.o.;
- à titre de délégués au COAMF, Renée Verville, c.o. et Gerald Schoel, c.o;
- une banque de candidatures pour les membres du jury des Orients;
- membres des comités suivants : discipline, révision des plaintes, admissions, rédaction du magazine;
- membres des groupes de travail suivants : c.o. en gestion des ressources humaines et Internet;

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- reçu les rapports des différents comités;
- entériné les nominations des représentants et des substituts au Comité de suivi de la médiation familiale;
- adopté le programme de surveillance générale de la profession pour l'année 1998-1999;
- résolu de soutenir la proposition du ministre Ménard de créer un comité qui identifiera et documentera les grandes problématiques du système professionnel, qui élaborera un nouveau plan de réalisation et qui formulera des recommandations au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, au terme des travaux;
- réitéré l'accord du Bureau de l'OPCCOQ au principe de l'intégration des psychoéducateurs et des sexologues et des psychothérapeutes compétents mais non admissibles;
- demandé à l'Office des professions du Québec de préparer le décret d'intégration selon les orientations prévues au projet de protocole d'entente et de le soumettre aux organismes concernés;
- entériné le projet de décret préparé par l'Office des professions en apportant quelques précisions;
- accepté les normes d'équivalence pour les permis de psychoéducateurs et sexologues pour les fins du projet de décret d'intégration;
- adopté des *Normes générales de pratique des conseillers et conseillères d'orientation;*
- mandaté le Comité des normes de pratique pour la coordination des groupes de travail pour élaborer des normes spécifiques à des pratiques ou des secteurs, pour préparer un plan de diffusion et une grille d'autoévaluation;
- délégué au Comité administratif d'imposer les mesures appropriées suite à une recommandation du Comité d'inspection professionnelle;
- a étudié les propositions faites à l'Assemblée générale et y a donné suite;

RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, le Comité administratif s'est réuni à neuf reprises.

En conformité avec les tâches et responsabilités prévues au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, le Comité administratif a notamment :

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

- approuvé la délivrance de permis à 118 nouveaux et nouvelles diplômés;
- reconnu 39 équivalences de diplôme ou de formation et délivré 39 permis à ces candidats et candidates;
- statué pour l'accès de membres à la classe de cotisation *membre non en exercice*;

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses;
- procédé à l'étude des prévisions budgétaires;
- accordé des montants à des organismes venant en aide aux personnes ayant des difficultés reliées à l'orientation et à l'insertion sur le marché du travail;
- contribué financièrement à une recherche portant sur la médiation familiale;
- résolu de rémunérer le syndic adjoint à un taux horaire;
- accordé un montant supplémentaire au lobbyiste;
- adopté les prévisions budgétaires du Colloque 1999;
- recommandé au Bureau d'augmenter la cotisation de 20 $ pour la prochaine année si l'intégration ne se faisait pas avant le 1er avril 2000;
- procédé à l'étude des prévisions budgétaires 1999-2000 et recommandé au Bureau de les adopter;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- procédé à l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de quatre membres;
- procédé à l'accréditation à la médiation familiale de cinq membres et 1 sans engagement;
- adopté le calendrier des réunions du Comité administratif pour l'année 1998-1999;
- préparé les ordres du jour du Bureau et de l'Assemblée générale;
- accepté la démission du secrétaire et conseiller juridique de l'Ordre;
- nommé au poste de secrétaire et directrice générale adjointe à compter du 3 avril 1998, Renée Verville, c.o.;

- résolu de rééditer le dépliant sur les services aux organisations, en remplaçant un des cas présentés;
- étudié et recommandé au Bureau le traitement salarial de Renée Verville;
- résolu de décerner les Orients aux candidatures recommandées par le jury des Orients;
- adopté le programme de formation continue;
- étudié et adopté le communiqué aux membres sur les salaires du personnel au siège social;
- résolu de facturer les frais réels encourus pour une deuxième visite de suivi de l'inspection professionnelle;
- étudié la proposition du lobbyiste et recommandé au Bureau de reconduire son mandat pour une durée de quatre semaines avec des objectifs précis;
- étudié et recommandé au Bureau d'adopter des modalités pour l'élection au Bureau transitoire de l'Ordre des conseillers d'orientation, des psychoéducateurs et des sexologues;
- adopté le principe d'embaucher deux inspecteurs pour une durée totale de 80 jours/année;

NOMINATIONS

- procédé à la nomination des membres du jury des Orients;
- nommé Robert Déry, c.o., comme délégué sur le Comité de programme en orientation de l'Université Laval;
- nommé Jocelyn Gaulin, c.o., comme délégué au Comité Repères
- nommé Monelle Parent, c.o., inspectrice pour un mandat de deux ans se terminant au 31 mars 2000;
- nommé deux membres du Groupe des c.o. en gestion des ressources humaines;
- nommé un expert pour une enquête particulière;
- procédé à la nomination des scrutateurs pour les élections 1999;
- recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec la candidature de Michel Héroux, c.o., comme récipiendaire du Mérite du CIQ pour l'année 1998;

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- adopté des recommandations suite à une enquête particulière effectuée par le Comité d'inspection professionnelle, en imposant un stage de perfectionnement à un membre et nommé le superviseur de stage;
- étudié le plan d'action 1998-1999;
- procédé à l'étude du projet de décret pour l'intégration des psychoéducateurs et sexologues;
- étudié et adopté le projet de lettre et l'annexe adressée à l'Office des professions, sur le projet de décret pour l'intégration des psychoéducateurs et des sexologues;
- résolu d'acheminer une lettre à un organisme afin de mieux faire connaître le rôle du c.o., ses obligations déontologiques de même que certaines lois qui protègent les clients;
- adopté les principes sous-jacents aux commentaires de l'OPCCOQ sur le projet de réglementation du titre de psychothérapeute;
- étudié et adopté les recommandations du COAMF concernant la réglementation de la médiation familiale, entre autres :

  . que chaque organisme accréditeur inclut dans son Code de déontologie l'obligation pour un médiateur familial de se conformer aux normes de pratique professionnelles;
  . que les dix premiers dossiers réalisés par le médiateur le soient sous supervision;
  . que le Règlement spécifie que tout médiateur familial exerçant cette fonction dans les centres jeunesse et accrédité par ceux-ci puisse être préalablement accréditable par un ordre professionnel.

Rapport d'activités des comités

Surveillance de la pratique

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Les demandes d'information ainsi que les plaintes venant de la clientèle francophone sont traitées en priorité par le syndic tandis que celles du secteur anglophone sont traitées par le syndic adjoint.

Ce partage et la mise en commun additionnelle s'avèrent plus efficaces quant à la gestion des dossiers.

Sur la quinzaine d'interventions réalisées, huit étaient de nature information, assistance et sept s'apparentaient davantage à une plainte.

Les éléments étudiés se résument ainsi :

- l'allégation de préjudices causés à une des parties dans un processus de divorce;
- le comportement d'un professionnel oeuvrant pour une municipalité en regard de la Loi sur la protection des renseignements personnels;
- les obligations reliées à l'incorporation ou changement de raison sociale;
- l'assurance-responsabilité professionnelle en pratique privée;
- les conflits d'intérêts reliés au double rôle joué par le professionnel (rôle d'aidant professionnel vs rôle d'hébergement);
- types de recours face à une insatisfaction des services reçus;
- les règles régissant la thérapie de couple;
- accusations d'abus de confiance et de relations sexuelles durant la période d'aide psychothérapeutique;
- diverses informations reliées au Code de déontologie.

Sur sept dossiers ouverts :

- deux ont été réglés à la satisfaction des plaignants et des professionnels;
- un cas où il est impossible de retracer le plaignant malgré de multiples démarches;
- un cas où la plainte n'a pu être déposée malgré l'assistance accordée à la partie plaignante; la situation est depuis réglée;
- deux cas sont présentement sous enquête ou étude;
- une plainte a été déposée au Comité de discipline.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande n'a été faite cette année.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément audit *Code*.

Un dossier a été soumis au Comité de discipline.

Nature de la plainte reçue

Le professionnel a profité de l'état de vulnérabilité de sa cliente pour avoir avec elle des activités sexuelles, à plusieurs reprises, durant son hospitalisation, le tout contrairement aux articles 59.1 et 59.2 du *Code des professions* (L.R.Q., c C-26) et autres articles 3.02.01, 3.05.01, 3.05.03 et 3.06.07 du *Code de déontologie des conseillers d'orientation* (R.R.Q. c. C-26, r.41).

Nature des sanctions imposées

Sur aveu de culpabilité, l'intimé s'est vu imposer une radiation de 30 jours plus une amende de 2 000 $ pour couvrir en partie les frais de thérapie de la plaignante.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Le Comité de révision des plaintes ne s'est pas réuni au cours de 1998-1999, n'ayant reçu aucune demande.

Comité de la formation

Conformément au *Règlement sur le comité de la formation des conseillers et conseillères d'orientation*, article 2, le Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers et conseillères d'orientation.

La nomination d'un représentant du ministre de l'Éducation ayant tardé, le Comité n'a pu tenir sa première réunion que le 12 mars 1999. Il a débuté ses travaux en clarifiant son mandat et en établissant son mode de fonctionnement. Il a notamment prévu de tenir toujours au moins deux réunions à l'automne et deux autres à l'hiver. Il pourrait également recevoir des représentants de l'ensemble des universités, des conseillers et conseillères d'orientation travaillant dans différents milieux ainsi que des étudiants et des employeurs afin de l'alimenter dans ses travaux.

Après les explications sur les modalités d'admission dans l'Ordre, selon les deux règlements concernés, à savoir le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation des conseillers et conseillères d'orientation*, un état de la situation de l'admission a été dressé. Le comité a pu constater que les diplômes prévus au Règlement ne garantissent pas le respect de normes minimales pour l'admission, des écarts importants étant décelés chez les candidats à qui l'Ordre doit obligatoirement émettre un permis. Des discussions ont eu lieu avec les universités et certaines anomalies ont été corrigées. Toutefois, il reste des problèmes, particulièrement en ce qui concerne l'admission des candidats ayant complété le diplôme de deuxième cycle prévu au Règlement après avoir obtenu un diplôme de premier cycle dans un autre domaine; la propédeutique qui leur est alors exigée par l'université ne correspond pas nécessairement aux exigences pour l'admission à l'Ordre qui doit les admettre alors même s'il leur manque jusqu'à 24 crédits spécifiques à l'orientation. Cette situation nous semble problématique en regard de la protection du public et il faudra envisager des mesures appropriées afin de régulariser la situation.

Une première analyse de la formation initiale a également été faite à partir des programmes universitaires, en regard de l'évolution de la pratique et des besoins de la population, à partir notamment des dépliants et mémoires produits par l'Ordre concernant les divers milieux de travail des membres.

Des discussions ont été entreprises sur la mise à jour de la formation initiale et des normes d'équivalence, en considérant le projet de modifications aux normes d'admission adopté par le Bureau à titre de document de consultation. Le comité en est venu à la conclusion qu'il serait préférable de tenir une autre réunion avant de rencontrer les universités.

Nous tenterons d'obtenir une subvention pour embaucher un étudiant de maîtrise ou de doctorat en orientation afin de procéder à quelques recherches pour alimenter les travaux du comité.

Inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle est institué au sein de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Sa fonction principale est de surveiller l'exercice de la profession par ses membres. Il doit notamment vérifier leurs dossiers, livres et registres ainsi que les appareils et équipements relatifs à l'exercice de la profession. De plus, il peut faire enquête sur la compétence professionnelle d'un membre pour lequel il existe un motif de croire que la compétence doit être vérifiée.

Le Comité d'inspection professionnelle est formé de cinq membres dont un président nommé par le Bureau pour un mandat de deux ans, conformément au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*. De plus, une équipe de 12 inspecteurs répartis dans toutes les régions du Québec procède aux inspections sur les lieux du travail des membres.

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu 12 réunions régulières au cours de l'année, soit les 14 avril, 22 avril, 12 mai, 20 mai, le 17 juin, 17 août, 28 septembre, 4 novembre, 16 décembre 1998 et les 1er février, 24 février et 30 mars 1999. De plus, la session annuelle de formation pour les inspecteurs a eu lieu les 28 et 29 août 1999.

L'année 1998-1999 étant celle de la restructuration, il a été possible de raffiner les interventions auprès des membres et les outils mis à la disposition des inspecteurs.

Les membres du Comité d'inspection ont participé à une formation organisée par le Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur les aspects pratiques de l'inspection et au Séminaire sur la psychométrie organisé par l'OPCCOQ.

Deux membres du Comité d'inspection professionnelle ont donné cinq formations sur la tenue des dossiers au cours de l'année soit à Laval, Québec, Berthier-sur-Mer, Sherbrooke et Trois-Rivières. Quatre-vingt-deux conseillers et conseillères d'orientation ont bénéficié de cette formation.

Suite à la restructuration du processus d'inspection, Suzanne Lucier-Brunet, c.o., présidente du Comité d'inspection professionnelle et Jacques Brouillard, c.o., membre du Comité, ont présenté un bilan complet de la restructuration et des recommandations au Bureau de direction de l'OPCCOQ à sa réunion du 23 mai 1998.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 201 questionnaires à des conseillères et conseillers d'orientation sélectionnés à partir de critères préétablis et selon les objectifs déterminés par le Bureau. Les critères retenus sont les suivants :

- membres non en exercice revenant à la pratique
- membres ayant été réadmis à l'OPCCOQ après une absence de plus de cinq ans ou admis à l'OPCCOQ cinq ans après avoir obtenu son diplôme et à qui le Comité des admissions n'a exigé aucun perfectionnement s'appuyant sur la pertinence des activités réalisées pendant cette période
- membres ayant été réadmis automatiquement à l'OPCCOQ et ayant entre trois et cinq années d'inactivité dans la pratique de l'orientation
- membres sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par région et par secteur de travail
- membres de l'OPCCOQ depuis au moins cinq ans
- membres n'ayant jamais été inspectés.

Il est important de mentionner que les membres exerçant en cabinet privé doivent être inspectés à tous les cinq ans, conformément à une résolution du Bureau.

Les questionnaires ont été envoyés à neuf membres réadmis à l'OPCCOQ et à 192 membres sélectionnés au hasard répartis de la façon suivante :

RÉPARTITION SELON LES RÉGIONS

Section I	Bas St-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	9
Section II	Saguenay-Lac St-Jean-Côte-Nord	12
Section III	Québec et Chaudières-Appalaches	50
Section IV	Mauricie-Bois-Francs-de Lanaudière	14
Section V	Estrie et Montérégie	34
Section VI	Montréal	56
Section VII	Laval-des Laurentides	13
Section VIII	Outaouais-Nord-Ouest-Nouveau-Québec	13
Total		**201**

RÉPARTITION SELON LES SECTEURS DE TRAVAIL

cabinets-conseils	47
main-d'oeuvre et ressources humaines	30
compagnies et entreprises	5
milieu scolaire	
primaire	1
secondaire	59
adultes	22
collégial	15
université	9
santé et services sociaux	6
ministères	6
autre	1
Total	**201**

À la fin de cette opération, 188 questionnaires ont été analysés sur les 201 envoyés en raison des situations suivantes :

3 c.o. ont reçu le questionnaire mais l'avaient complété l'an dernier;

3 c.o. compléteront le questionnaire l'an prochain (1999-2000) (congé, retour très récent à la pratique);

7 questionnaires n'ont pas été répondus (retraite, tâches administratives ou de gestion, congé de maladie prolongé).

VISITES D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'analyse des questionnaires permet aux membres du Comité d'inspection professionnelle d'identifier les conseillers et conseillères d'orientation qui recevront la visite d'un inspecteur. Les critères suivants sont retenus :

- membres qui déclarent peu ou pas de formation continue au cours des cinq dernières années;
- inadéquation entre les services offerts ou les modèles d'intervention et la préparation ou formation reçue;
- lacunes concernant la gestion de la pratique, la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et la publicité;
- lacunes concernant le choix, l'administration, la correction ou l'interprétation des instruments psychométriques;

- échec de la section 4, les dimensions déontologiques de la pratique;
- incohérence des réponses ou questionnaire répondu très sommairement;
- membres pratiquant de façon isolée.

Le Comité a aussi sélectionné quelques questionnaires au hasard afin de valider les critères de sélection et d'atteindre les objectifs fixés pour le nombre de visites.

Le Comité d'inspection professionnelle avait donc prévu de procéder à 74 visites d'inspection comprenant les 13 suivis de l'an dernier et 61 nouveaux membres sélectionnés suite à l'analyse des questionnaires.

Finalement, 62 visites d'inspection ont pu être effectuées. Le tableau suivant présente la répartition des inspections prévues et effectuées selon les régions et les secteurs de pratique.

RÉPARTITION SELON LES RÉGIONS

		prévues	effectuées
Section I	Bas St-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	3	3
Section II	Saguenay-Lac St-Jean-Côte Nord	5	4
Section III	Québec et Chaudière Appalaches	17	17
Section IV	Mauricie-Bois-Francs et de Lanaudière	6	4
Section V	Montérégie et Estrie	11	7
Section VI	Montréal	23	21
Section VII	Laval et des Laurentides	4	2
Section VIII	Outaouais-Nord-Ouest-Nouveau-Québec	5	4
Total		**74**	**62**

RÉPARTITION SELON LES SECTEURS DE TRAVAIL

	prévues	effectuées
cabinet-conseil	17	13
main-d'oeuvre et ressources humaines	10	8
compagnies et entreprises	0	0
milieu scolaire		
primaire	1	1
secondaire	27	22
adultes	8	8
collégial	5	5
universitaire	0	0
santé et services sociaux	5	5
ministères	1	0
autres	0	0
Total	**74**	**62**

L'écart entre les inspections prévues et effectuées s'explique par les raisons suivantes :

prise de retraite	2
congé de maladie	2
reportées faute d'inspecteur	6.

De plus, il est important de mentionner que deux membres ont démissionné au moment de recevoir la visite de l'inspecteur.

Des inspections effectuées, 16 membres devront être revus en1999-2000 afin d'effectuer un suivi.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

D'abord, l'ensemble des suivis à effectuer pour l'année 1999-2000 touche de façon généralisée la tenue de dossiers. On note particulièrement des lacunes concernant l'ajout des éléments suivants : la description des motifs de consultation, les notations sur l'évolution du client, les interprétations de résultats de tests et les recommandations faites aux clients.

Les membres Comité d'inspection professionnelle sont conscients des difficultés d'application du *Règlement sur la tenue de dossiers* dans certains milieux de pratique et ont comme objectif de favoriser l'élaboration d'outils permettant aux membres d'adapter le contenu de leurs dossiers à la réalité de leur milieu. Cinq sessions de formation sur la tenue des dossiers ont été organisées au cours de l'année. Ces activités de perfectionnement étaient offertes à l'ensemble des membres via le programme de formation continue et ont aussi été suivies par des c.o. chez qui des lacunes importantes ont été observées suite à une recommandation du CIP. Dans ce contexte, il nous apparaît que ce type de session répond à un besoin et permet au CIP d'offrir aux c.o. inspectés une alternative de formation, le cas échéant.

De plus, on constate que les c.o. ont aussi des questions concernant la rédaction de leur rapport d'évaluation transmis à des tiers. Le contenu des rapports, l'intégration des résultats de tests et autres méthodes d'évaluation et les principes éthiques demeurent des sujets de préoccupations et pourraient être abordés dans une activité de perfectionnement.

Il subsiste aussi de nombreux questionnements entourant l'utilisation des instruments psychométriques, entre autres sur l'utilisation ipsative des tests et sur les normes d'utilisation. La reconnaissance de l'expertise des c.o., dans certains milieux, est à bâtir surtout en ce qui concerne le choix des instruments psychométriques; ils doivent souvent composer avec des contraintes budgétaires limitant le choix des outils qu'ils peuvent utiliser. Aussi, les c.o. veulent maintenir leur compétence à jour dans ce domaine. La popularité du Séminaire sur la psychométrie organisé par l'OPCCOQ (135 participants et 50 refusés) vient confirmer cet état de fait.

L'isolement des conseillers d'orientation est perceptible et s'avère un obstacle majeur au développement professionnel et à l'entraide. De plus, les nombreuses transformations de leur milieu de travail (fusion des commissions scolaires, création d'Emploi-Québec, l'avènement de Carrefour Jeunesse Emploi, etc.) viennent bouleverser leur façon de travailler et requestionner leurs interventions. En milieu scolaire, le concept de l'école orientante fait couler beaucoup d'encre. Plusieurs c.o. ont manifesté un besoin évident d'encadrement et de perfectionnement pour faire face à ce changement.

Recommandations pour la formation continue :

- Maintenir l'offre de formation sur la tenue de dossiers.
- Offrir aux membres une session de formation sur la rédaction de rapports.
- Offrir une autre activité de perfectionnement sur la psychométrie.

Recommandations pour l'OPCCOQ :

- Favoriser des regroupements de c.o. en créant des comités de secteur dans lequel il pourra être possible, entre autres de discuter de l'exercice de la profession et ainsi alimenter le CIP et lui permettre d'ajuster ses interventions, au besoin. Ces regroupements pourraient aussi permettre de mobiliser les c.o. dans leur milieu et de susciter des réflexions appropriées pour le développement de la pratique.
- Mettre sur pied un comité de psychométrie ayant comme mandat l'établissement de normes de pratique en psychométrie.

En terminant, il est important de préciser que l'année 1999-2000 verra l'engagement de deux ou trois inspecteurs contractuels pour effectuer les visites d'inspection remplaçant ainsi notre équipe actuelle de 13 inspecteurs volontaires répartis à travers le Québec. En raison d'une plus grande difficulté pour les c.o. d'obtenir une libération, du roulement qui exige davantage de temps consacré à la formation des

inspecteurs et des difficultés de coordination, le Bureau de l'OPCCOQ a étudié, suite à la demande du CIP, différentes alternatives au bénévolat et a conclu, après analyse des différents facteurs en jeu, que non seulement l'embauche d'inspecteurs contractuels ne coûtera pas plus cher mais aussi que la communication entre le personnel du siège social, le CIP et les inspecteurs en sera grandement facilitée.

Enquêtes particulières

Trois enquêtes particulières ont été complétées durant l'année. De ces trois enquêtes, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Bureau d'imposer à un membre un stage de perfectionnement.

Une enquête est actuellement en cours.

Admission

MANDAT

- Étudier les dossiers des demandes d'admission en vertu du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.*

La secrétaire du Comité des admissions fait une étude des dossiers des candidatures ayant un diplôme donnant accès au permis de l'Ordre, les décisions sont par la suite entérinées par le Comité administratif. Elle a ainsi étudié 118 dossiers et ces candidats ont obtenu leur permis d'exercice.

Suite à l'analyse des dossiers, elle fait part aux candidats des lacunes possibles dans leur formation et alimente le Comité de la formation et les responsables des universités concernées.

Elle fait également des recommandations au Comité administratif pour réadmettre sans exigences supplémentaires les candidatures des personnes ayant fait défaut de s'inscrire au tableau des membres depuis moins de cinq ans; 36 membres ont été réadmis sans exigences supplémentaires.

Le Comité des admissions a tenu neuf rencontres en cours d'année. Le Comité a procédé à l'étude de

- 98 dossiers de candidats désirant obtenir leur permis par voie d'équivalence de diplôme et de formation;
- 39 diplômés ont obtenu une équivalence de diplôme ou de formation et ont obtenu leur permis d'exercice;
- 20 dossiers ont fait l'objet d'une analyse préliminaire afin d'aider les étudiants à établir leur parcours universitaire en fonction du *Règlement sur les équivalences de diplôme*;
- 9 membres ont demandé à être réinscrits au tableau des membres après cinq ans, 3 d'entre eux se sont vu imposer un stage;
- 25 personnes se sont vu imposer un complément de formation;
- 27 dossiers ont fait l'objet de plus d'une étude.

Provenance des candidats admis et réadmis :

Université de Sherbrooke	35
Université Laval	105
Université McGill	23
Université de Montréal	1
Université du Québec à Montréal	28
Université de Moncton	3
Université d'Ottawa	3
Université du Maine	3
Université de New York	1
Université Paul Valery (France)	1
Total	**203**

Accréditations

ACCRÉDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité administratif qui décerne cette accréditation. En 1998-1999, le Comité s'est réuni à cinq reprises. Il a recommandé l'accréditation de huit nouveaux membres et toutes ces recommandations ont été entérinées par le Comité administratif.

Au 31 mars 1999, l'Ordre comptait parmi ses membres 80 conseillers et conseillères d'orientation accrédités à la pratique de la psychothérapie.

ACCRÉDITATION A LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la médiation familiale.

L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossier pour voir si les candidats respectent les exigences prescrites en termes de formation et de supervision, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale a créé un comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Un représentant de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec siège sur ce comité.

Le Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a tenu neuf réunions. Il a confirmé l'adéquation de la formation et de la supervision pour six conseillers d'orientation. Le Comité administratif a accrédité cinq conseillers d'orientation avec engagement et un autre sans engagement. Au 31 mars 1999, l'Ordre comptait parmi ses membres 55 conseillers et conseillères d'orientation accrédités à la médiation familiale.

Communications

Plus la pratique des c.o. se diversifie, plus les publics-cibles augmentent. Il y a donc davantage de groupes à informer et à sensibiliser quant au rôle de l'Ordre, à l'orientation et aux compétences des membres. Mentionnons les parents, les gouvernements, différentes associations, les décideurs dans des institutions spécifiques, les consommateurs de services, les individus et les groupes en recherche de services, les journalistes de différents secteurs (affaires, ressources humaines, éducation, économie, etc.), les étudiants et les membres sans oublier le grand public. Cependant, ils ne sont pas tous nécessairement visés dans une année. L'urgence des dossiers commande souvent les actions à prendre.

Sur le plan de la sensibilisation du grand public, la création du site Internet de l'Ordre aura été un événement majeur cette année. Les nombreux internautes ont accès à des informations exhaustives sur l'Ordre, sur les c.o. et sur les services des membres en pratique privée. Ils y ont accès directement mais aussi par de nombreux sites où on trouve des liens avec le nôtre. De plus, toutes nos publicités font maintenant mention de notre adresse Internet. Aussi, un signet promotionnel de notre site a été réalisé et est inséré dans toutes les pochettes d'information envoyées au public.

Le Salon Éducation/Formation est un événement qui prend de plus en plus d'ampleur d'année en année. Le dernier en octobre 1998 a reçu 40 000 visiteurs. Grâce à un partenariat avec la Banque Nationale, l'Ordre disposait d'un très grand espace de 300 pieds carrés. Il s'agit d'une activité majeure de relations publiques pour l'Ordre parce qu'on peut considérer le public qu'y s'y présente en démarche d'orientation au sens large. On y retrouve des personnes de tous les âges rejoignant ainsi la majorité des secteurs de pratique des membres de l'Ordre. Une cinquantaine de c.o. bénévoles ont donné du temps au stand de l'Ordre afin de mieux faire connaître nos services. Une page sur nos activités a été publiée dans le cahier spécial à cet effet et un carton promotionnel du Salon affichant notamment notre logo a été envoyé à travers tout le Québec, à des entreprises, écoles, cégeps, universités, etc.

De plus, l'Ordre a participé à une quinzaine d'autres salons ou colloques- par le biais de représentants délégués par l'Ordre - et a envoyé du matériel promotionnel pour tous ces événements (Fondation canadienne d'orientation et de consultation, Le Carrefour de l'emploi, le Salon du SRAQ, Colloque interuniversitaire des étudiants en orientation, Conseil éducation des premières nations, Salon de la formation du grand Charlesbourg, Colloque Dialoque, Colloque AIES, cégeps de Trois-Rivières, Matane, Édouard-Montpetit, polyvalentes Lucien Pagé, De Normandin, école Sieur de Coulonge, Université du Québec à Rimouski, etc.). Les régions représentées sont les suivantes : Matane, Montréal, Charlesbourg, Rimouski, Longueuil, Trois-Rivières, Normandin et Québec.

Sur le plan des relations avec les décideurs, l'Ordre a tenu, comme en 1996, à faire mieux connaître les problématiques d'orientation des jeunes et, dans cette optique, à faire la promotion des compétences de ses membres auprès des députés, maîtres-d'oeuvre de l'implantation des carrefours jeunesse emploi (CJE). Une lettre et une pochette ont été acheminées à une vingtaine de députés des comtés où devait s'implanter un CJE cette année. Près de 80 c.o. oeuvrent maintenant dans les CJE. De plus, concernant le dossier de l'*école orientante*, une position de l'Ordre a été envoyée à toutes les commissions scolaires et écoles du Québec ainsi qu'à divers représentants du ministère de l'Éducation. Des relations gouvernementales sont maintenues sur ce dossier.

En ce qui concerne la visibilité dans les médias, des c.o. sont régulièrement invités à des émissions ou à faire des entrevues pour la presse écrite. Dans la grande majorité des cas, les journalistes communiquent avec l'Ordre pour obtenir des ressources. L'Ordre gère les demandes d'entrevues en identifiant et trouvant des ressources qui conviennent au sujet traité. Pour certains sujets, l'Ordre est davantage proactif. Par exemple, nous avons exprimé notre position sur la cote R (paru dans Le Soleil) et acheminée une mise au point concernant le discours d'un chef syndical (paru dans Le Devoir). Aussi, des communiqués faisant connaître les lauréats des prix Orients et du Mérite du CIQ ont été envoyés aux journaux concernés. Une dizaine de journaux ont publié l'information.

La publicité et les échanges d'espaces publicitaires avec des partenaires ont fait l'objet de changement cette année. Plutôt que de retourner dans les cahiers *Éducation* des quotidiens, l'Ordre a choisi d'investir la majorité de son budget dans un magazine grand public de protection du consommateur. L'annonce de l'Ordre

paraître dans cinq numéros du magazine *Consommation*. Lors de sa parution, celui-ci est encarté dans le journal La Presse du samedi (75 000 exemplaires) et dans Le Soleil (40 000 exemplaires). L'échange de publicité avec les Éditions Ma Carrière se poursuit. Nous avons bénéficié d'une page de publicité dans sept de leurs publications dont le tirage total s'élève à 111 000 exemplaires. Les lecteurs de ces publications portant sur l'information scolaire et professionnelle sont en recherche de formation et aussi souvent en recherche de services d'orientation.

Également, un échange d'espace publicitaire avec les Éditions Septembre nous a apporté une page de publicité quatre couleurs dans une publication d'information scolaire et professionnelle tirée à 5 000 exemplaires. L'Ordre a fait des échanges aussi avec des partenaires dans le cadre du Séminaire sur la psychométrie. En échange de visibilité dans notre bulletin, des formateurs-experts, membres de notre Ordre, nous ont été prêtés par l'Institut de réadaptation en déficience physique du Québec, le Séminaire des Pères maristes, Price Waterhouse Coopers, Emploi-Québec Montérégie, l'Université de Sherbrooke, Les projets Alpha et Oméga et Arsenault/Formation-carrière.

Dans le cas des relations avec les étudiants en orientation, l'Ordre maintient toujours sa chronique *Étudiants associés* dans son bulletin. Nous avons participé au Colloque interuniversitaire des étudiants en orientation (un stand et une conférence) et nous avons véhiculé auprès des étudiants un communiqué permettant de connaître le statut d'étudiant associé ainsi que la cotisation progressive pour les nouveaux membres.

Au point de vue stratégique, dans le but de maintenir le cap sur son mandat de protection du public au sens large, les relations avec les membres, restent une priorité pour l'Ordre. En effet, le titre réservé n'obligeant pas les personnes pratiquant l'orientation à être membres de l'Ordre, il s'avère important de trouver des moyens pour que les personnes, qui pratiquent l'orientation et satisfont aux conditions d'admission, adhèrent à l'OPCCOQ afin qu'ils soient soumis à la surveillance de la pratique. Pour ce faire, nous avons toujours misé sur le maintien d'un sentiment d'appartenance fort qui s'articule autour des services offerts à nos membres pour améliorer leur pratique. Outre le service conseil personnalisé et rapide dont bénéficient les membres pour tout type d'information, nous avons produit trois éditions du magazine, dont l'objectif est de susciter une réflexion sur la pratique et six bulletins *Orientation Nouvelles*, dans lesquels on trouve, outre les nouvelles de l'Ordre, des informations multiples touchant à l'orientation au sens large. Nous offrons aussi aux membres une banque d'emploi à laquelle plus de 300 c.o. sont inscrits. Cette année, 83 employeurs ont déposé une demande à l'Ordre pour offrir du travail à des c.o.

Par ailleurs, comme à chaque année, l'Ordre a décerné ses prix *Orients* des réalisations qui sanctionnent les efforts des membres pour faire avancer l'orientation. Les lauréats ont bénéficié d'une couverture de presse dans leur région. Comme à chaque année aussi, nous avons organisé un souper pour remercier nos membres bénévoles.

La relationniste a également participé à toutes les réunions du Forum des communications du CIQ, des réunions d'échanges et d'information pour les responsables des communications des ordres.

COMITÉ DU MAGAZINE

Le Comité de rédaction s'est réuni deux fois et a réalisé trois numéros du magazine *L'Orientation* au cours de l'année. Mais le *Dossier*, édition de janvier, présentant un encart de 22 pages regroupant les *Actes d'un colloque sur les femmes et les sciences*, tenu à Québec dans le cadre du Congrès 1998 de l'ACFAS, a été beaucoup plus long à produire. Il a exigé plus de travail et d'attention parce qu'il y avait plus d'articles, plus de personnes impliquées, davantage de publicités et un commanditaire. L'entreprise Alcan s'est jointe au projet comme commanditaire et deux annonceurs ont assumé des coûts plus élevés qu'à l'habitude pour paraître dans le magazine. Ce numéro, d'une cinquantaine de pages, présentait aussi un article du magazine *Interface*, publié après entente avec la rédactrice en chef de cette revue.

Les trois éditions de cette année ont inclus des articles de c.o. bénévoles sous les rubriques suivantes : *Carnet de l'Ordre*, *Déontologie*, *Éducation*, *Marché du travail*, *Ressources humaines*, *Nouvelles publications*. La rubrique en anglais a continué d'être publiée même sans responsable.

À remarquer aussi dans l'édition de mars 1999, la publication du mémoire de la Fédération étudiante collégiale sur l'école orientante.

Affaires professionnelles

COMITÉ DES NORMES DE PRATIQUE

Cette dernière année a été l'aboutissement des travaux pour lesquels le Comité des normes de pratique avait été mandaté. Lors de sa réunion du 20 mars 1999, le Bureau de l'Ordre a adopté la première version des normes de pratique de l'OPCCOQ, lesquelles décrivent les compétences minimalement exigibles de tout membre de l'Ordre. Ces compétences sont classées selon le modèle proposé par le Conseil interprofessionnel du Québec : connaissances dans le champ de pratique où il exerce; capacités intellectuelles, émotives et physiques; capacité d'utiliser avec habileté ses connaissances; capacité de bien gérer sa pratique; capacité de juger des limites de sa compétence et d'en informer ses clients; capacité de définir ses mandats et de les mener à terme.

Cet aboutissement est le fruit de plusieurs rencontres et de travaux ayant visé à réviser les ébauches antérieures des normes, les soumettre à un sondage auprès d'un échantillon de conseillers et de conseillères d'orientation puis à un comité d'experts et, finalement, les réviser dans le cadre du Bureau de l'Ordre.

Par la suite, le Comité devra prévoir un mode de diffusion et un ou plusieurs modèles d'utilisation des normes. Il devra coordonner des comités de secteurs chargés d'élaborer des normes spécifiques à des secteurs de pratique ou à des problématiques particulières.

Il s'agit donc, pour le Comité, de l'heureux aboutissement de quatre années de travaux et de consultations. Pour l'Ordre, il s'agit du début d'une nouvelle approche de protection du public et de développement de la profession.

COMITÉ DU COLLEGIAL

D'abord, les membres du Comité ont fait parvenir aux conseillers d'orientation du collégial les résultats du sondage effectué l'an dernier. Ce sondage avait comme objectif de recueillir des informations sur les tâches effectuées par les c.o. et la présence de possibles conflits éthiques. L'analyse des résultats a permis de constater que les conflits pouvaient être davantage d'ordre organisationnel et que, malgré la surcharge de travail, les c.o. pouvaient s'accommoder des changements dans leurs tâches.

Le Comité a aussi établi des liens plus étroits avec le responsable de l'organisation de la rencontre annuelle des c.o. du collégial sous l'égide du syndicat, André Gagné qui obtient le financement du fonds provincial pour les professionnels syndiqués. Ces contacts vont permettre une harmonisation des interventions au niveau de la formation continue. Les membres du Comité du collégial ont continué de suivre les développements concernant la cote R. Grâce à leur vigilance, l'OPCCOQ a mis rapidement la main sur un extrait du procès-verbal de la réunion du Sous-comité des registraires de la CRÉPUQ dans lequel il prenait la décision d'ajouter une valeur de 0,5 à la moyenne des cotes de rendement d'un dossier pour les personnes provenant du baccalauréat international et du DEC en sciences, lettres et arts. L'OPCCOQ a exprimé son total désaccord quant à la façon dont ont été effectuées ces modifications. Les règles du jeu de la sélection ont été changées alors que les jeux étaient faits.

GROUPE DE TRAVAIL DES C.O. EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe de travail des c.o. en gestion des ressources humaines en est à sa deuxième année. Son mandat est de positionner plus spécifiquement le champ de pratique des c.o. en gestion des ressources humaines, d'alimenter l'OPCCOQ et les comités organisateurs des colloques sur les besoins de formation continue en gestion des ressources humaines et d'organiser des activités favorisant la création d'un réseau de c.o. du secteur.

Comme première activité, le Groupe de travail a organisé deux 5 à 7 à Montréal et à Québec afin de donner la possibilité aux c.o. intervenant dans les organisations d'échanger entre eux, de rencontrer les membres du Groupe de travail et de manifester leurs attentes et leurs besoins de formation continue. Cinquante-cinq conseillers et conseillères d'orientation étaient présents et ont profité de cet événement pour briser l'isolement et connaître les objectifs et mandats du Groupe de travail.

Suite à la demande du Groupe de travail des c.o. en gestion des ressources humaines, le Comité organisateur du Colloque 1999 à Trois-Rivières a prévu de regrouper, dans une seule journée, un déjeuner-conférence et des ateliers spécifiques à la gestion des ressources humaines et offert la possibilité de s'inscrire pour cette journée seulement. Ce contexte permettra

aux c.o. en gestion des ressources humaines de bénéficier d'un ressourcement à l'intérieur du Colloque de l'OPCCOQ et de se libérer plus facilement.

Le Séminaire sur la psychométrie, organisé par l'OPCCOQ en mars 1999, a permis à une trentaine de conseillers d'orientation de bénéficier d'un atelier sur les pratiques en psychométrie dans le secteur des ressources humaines. Julie Blanchet, c.o. et membre du Groupe de travail, a préparé et animé l'atelier avec Lionel Arsenault, c.o.

GROUPE DE TRAVAIL SUR INTERNET

Le Groupe a tenu quatre réunions au cours de l'année 1998-1999. Les travaux ont porté principalement sur l'élaboration du site destiné au grand public. Chaque membre a eu la responsabilité de faire des recherches et de rédiger des sections à partir de l'architecture conçue l'an dernier par le Groupe. Le site WEB a été mis en ligne en octobre 1998 et présente l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et les services offerts par l'Ordre et les conseillers d'orientation. Les principales rubriques sont :

- Qu'est-ce que l'OPCCOQ : l'OPCCOQ, son histoire, son fonctionnement et ses différents services;
- Admission à l'Ordre : les conditions d'admission à la profession;
- Publications : les différentes publications de l'OPCCOQ;
- Représentations : les prises de position et mémoires;
- L'école orientante : une approche de l'orientation dans les institutions scolaires;
- Activités : les colloques et événements touchant l'orientation et les ressources humaines.

On retrouve également sous la rubrique *Les c.o. et leurs services* :

- Qu'est-ce que l'orientation : savoir ce qu'est l'orientation et comment un c.o. peut vous aider;
- Besoin d'orientation : les services offerts par les c.o. aux individus;
- Les c.o. et les organisations : les services offerts par les c.o. aux organisations;
- Réalisations des c.o. : des livres et des sites Internet créés par des c.o.;
- Embaucher un c.o. : choisir un c.o. selon ses besoins à l'aide d'un formulaire en ligne;
- Prix Orients : des prix remis par l'OPCCOQ aux c.o. s'étant distingués.

Les travaux se continuent pour permettre de mettre en ligne la section du site qui s'adresse aux membres.

JURY DES ORIENTS 1998

Les Prix Orients, décernés annuellement par l'OPCCOQ, visent à reconnaître les réalisations des c.o. qui ont su au cours de l'année contribuer à l'avancement de la profession tant sur les plans théorique, pratique que promotionnel. Elles sont souvent originales, intéressantes et innovatrices. Elles sont dignes d'une mention spéciale.

Le jury composé de trois membres et de deux personnes non-membres a étudié toutes les réalisations soumises, soit neuf. Il a sélectionné le Prix de l'Ordre, le Prix de l'Orientation, le Prix du Livre et une Distinction de l'Ordre. Le jury a le mandat d'analyser les réalisations à partir des critères suivants : l'impact dans le milieu de l'orientation, l'apport et la qualité de la réalisation, de même que la présentation et l'originalité. Une pondération spécifique a été établie pour chacun des prix.

Le Prix de l'Ordre vise à reconnaître les initiatives et les innovations théoriques ou pratiques qui ont contribué à enrichir la pratique ou la recherche en orientation. Le Prix de l'Ordre 1998 a été décerné à Jacques Limoges, c.o. et Réjeanne Lahaie, c.o. pour *OPTRA, programme-cadre*. Cette publication est un programme pour petits groupes, conçu pour les personnes désireuses d'intégrer le marché du travail conformément à leur projet professionnel de vie. Le programme est diffusé par les Éditions Septembre.

Le Prix de l'Orientation vise à reconnaître les réalisations qui ont contribué à la promotion de l'orientation. Le Prix de l'Orientation 1998 a été décerné à Claudette Clément, c.o. et Judith Alain, c.o. pour une réalisation intitulée *Passage primaire-secondaire*. Cette réalisation présente un projet conçu pour les élèves et les parents et s'inscrit dans une vision globale de l'école. Le but recherché est de soutenir la persévérance scolaire des jeunes en les amenant à donner une signification intime et personnelle à leur présence à l'école.

Le Prix du Livre veut reconnaître les publications portant sur l'orientation et le counseling. La réalisation doit avoir un impact sur l'avancement de la profession et doit être éditée sous forme de livre. Le Prix du Livre 1998 a été décerné à Denis Pelletier, c.o. pour un ouvrage intitulé *Dictionnaire Septembre des métiers et des professions*. Cet ouvrage présente le monde des professions à partir de la description de près de 1 500 d'entre elles. Des clés aident l'utilisateur à s'orienter dans l'univers des professions grâce à une classification. Le livre permet d'explorer à partir de ses intérêts et de portraits-types de travailleurs.

Une Distinction de l'Ordre a aussi été remise à Chantal Behrer, c.o., Denis Bouchard, c.o. et Marc Daigneault, c.o. pour la réalisation *Non, nous n'irons pas nous baigner dans cette eau-là*. Cette réalisation présente une stratégie d'insertion socioprofessionnelle bâtie sur une nouvelle façon de présenter des activités de formation. Le jury a voulu reconnaître que dans le contexte actuel des problématiques de plus en plus lourdes d'insertion socioprofessionnelle, cette réalisation permet d'offrir aux c.o. une alternative intéressante et pertinente aux méthodes traditionnelles.

COLLOQUE 1998

Le colloque demeure à chaque année une activité majeure de formation continue pour l'OPCCOQ. En 1998, l'OPCCOQ a favorisé la participation de ses membres au Congrès de la Société canadienne d'orientation et de consultation tenu à Montréal du 2 au 5 juin, à l'Université Concordia. Plus de 450 conseillers d'orientation y ont participé en plus des 300 conseillers canadiens. Ils ont eu accès à plusieurs conférences d'envergure et à de nombreux ateliers touchant l'ensemble des secteurs de pratique.

Plusieurs conseillers et conseillères d'orientation de la région de Montréal ont travaillé activement à l'organisation de ce congrès qui fut une réussite à tous les points de vue.

Formation continue

En formation continue, pour l'année 1998-1999, nous avons consacré nos efforts à l'organisation d'activités afin de maintenir à jour les compétences des conseillers et conseillères d'orientation. Le défi est d'obtenir un portrait réel des besoins de nos membres qui vivent actuellement des transitions importantes dans leurs organisations. Ceci implique souvent des modifications majeures de leur façon d'intervenir. Certains doivent se repositionner pour demeurer compétitifs et développer leurs compétences dans d'autres secteurs de pratique. La diversité des champs de pratique et des modèles d'intervention, la répartition de nos membres sur le territoire ainsi que leur disponibilité sont autant de facteurs avec lesquels il faut composer lorsque vient le temps d'organiser des activités que l'on veut accessibles et profitables pour l'ensemble de nos membres.

Les recommandations du Comité d'inspection professionnelle, celles du Comité des normes de pratique et des autres comités d'affaires professionnelles sont des sources de premier ordre pour préparer le programme annuel de formation continue. De plus, les évaluations complétées après chaque activité et après le colloque nous fournissent aussi des données très pertinentes. Nous sommes aussi à l'écoute des préoccupations et des difficultés de nos membres de façon individuelle en offrant un service-conseil sur la déontologie et les affaires professionnelles, ce qui nous permet d'identifier leurs besoins de perfectionnement.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE 1998-1999

Activités	Dates	Lieux	Participants	Personnes-ressources
La tenue des dossiers : *Quel casse-tête?*	6 avril 1998 8 mai 1998 27 nov. 1998 11 déc.1998 12 mars 1999	Laval Québec Berthier-sur-mer Sherbrooke Trois-Rivières	14 19 12 19 18	Jacques Brouillard, c.o. et Louise Delisle-Laberge, c.o., membres du CIP
Être c.o. dans un organisme de développement de l'employabilité	1er mai 1998	Montréal	14	Renée Verville, c.o., secrétaire et directrice générale adjointe à l'OPCCOQ Martine Lacharité, c.o., chargée d'affaires professionnelles à l'OPCCOQ
Affaires et déontologie : des indissociables	18 avril 1998	Montréal	16	Ginette Pelletier, c.o. et Mario Dusseault, avocat et conseiller juridique à l'OPCCOQ
La motivation scolaire	1-2 juin 1998	Montréal		Denise Barbeau
École orientante	11 fév. 1999	Québec	30	Louise Landry, c.o., présidente à l'OPCCOQ
Les ressources d'Internet pour les c.o.	4 février 1999	Montréal	20	Michel Turcotte, c.o., DRHC
Tenue des dossiers, accès et confidentialité	14 mai 1998 11 fév.1999 30 avril 1999	Sherbrooke Saint-Constant Longueuil	28 30 20	Renée Verville, c.o. et Martine Lacharité, c.o
Intervenir à Emploi-Québec	19 fév. 1999 25 fév. 1999	Québec Montréal	19 29	Martine Lacharité, c.o. et Renée Verville, c.o
Séminaire sur la psychométrie	25 et 26 mars 1999	Drummondville	130	Marie-Chantal Guédon, c.o. , Renée Verville, c.o., Benoît Roberge, c.o., Wilfrid Larochelle, c.o., Laurent Matte, c.o., Luc Duval, c.o., Julie Blanchet, c.o. et Lionel Arsenault, c.o.

Rapport d'activités des sections

SECTION I - BAS ST-LAURENT, GASPÉSIE ET ÎLES DE LA MADELEINE

Une seule communication avec les membres de la section permettant à l'administrateur de se présenter, d'offrir ses services et d'inviter les membres à faire part de leurs besoins.

SECTION II - SAGUENAY-LAC ST-JEAN ET CÔTE-NORD

L'administratrice a fait parvenir aux nouveaux membres de sa section une lettre de bienvenue. En novembre dernier, elle a fait parvenir une lettre à chacun des membres de sa section leur faisant part de quelques-unes de ses préoccupations en tant qu'administratrice de la Section II. Elle en a profité pour leur faire part de son désir d'être à leur écoute. Pour ce, elle a inclus un questionnaire-sondage dans le but de tenter d'identifier les besoins susceptibles de rallier un nombre suffisant de membres pour une activité de section. Vingt pour cent des membres ont répondu. Une compilation des données a été faite et sera envoyée aux membres désireux de la recevoir. Un comité fut mis en place au Saguenay, plus précisément à Chicoutimi, pour préparer une activité de perfectionnement. Celle-ci est prévue pour la fin avril 1999.

SECTION III – QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Au cours de l'année 1998-1999, les administrateurs de la section ont participé à plusieurs activités dans la région de Québec. Les représentants de la région ont, à diverses occasions, participé à faire connaître l'OPCCOQ, les c.o. et l'orientation auprès du public.

La première activité de la section en est une qui revient tous les ans. Le Carrefour de l'emploi, organisé par l'Association internationale des étudiants en sciences économique et commerciale regroupant plusieurs employeurs et ordres professionnels, a pour but de permettre aux finissants universitaires de rencontrer des employeurs et aux ordres professionnels de se faire connaître. Quelques c.o. présents au stand ont rencontré plusieurs étudiants et employeurs au cours de ces deux jours.

Le 20 octobre, l'OPCCOQ était présent à la journée du Service régional d'admission des cégeps de la région de Québec. En plus du stand de l'Ordre, des minis cliniques d'orientation ont été offertes grâce à la participation bienveillante de quelques c.o. Ce fut une activité très appréciée des jeunes et des parents.

Les 27 et 28 septembre, l'Ordre était aussi représenté par le travail de quelques c.o. qui animaient le stand au Salon de la formation du Grand Charlesbourg.

Le 11 février, les c.o. de la section ont été invités à participer à une rencontre en présence de la présidente, Madame Landry. Les discussions ont tourné autour du concept et de la participation des c.o. dans la future *école orientante*.

Le 27 mars, un administrateur de Québec a représenté l'Ordre au stand lors du Colloque d'Orientation interuniversitaire organisé par les étudiants en orientation de l'Université Laval.

Au cours de l'année, tous les nouveaux membres de l'Ordre de notre région ont reçu une lettre de bienvenue de la part des administrateurs de la section.

Robert Déry, c.o., a été mandaté par le ministère de la Culture et des Communications pour évaluer le contenu de trois projets concernant l'orientation. Ces projets, s'ils sont acceptés, apparaîtront sur l'autoroute de l'information.

Un administrateur de la section participe aux réunions du Comité de révision des programmes de formation en sciences de l'Orientation de l'Université Laval.

SECTION IV - MAURICIE-BOIS FRANCS ET DE LANAUDIÈRE

L'année 1998-1999 fut relativement tranquille dans la section puisque les conseillers et conseillères d'orientation, habituellement engagés dans les activités de la section, ont été occupés à l'organisation du Colloque 1999 de l'OPCCOQ.

Relativement tranquille, faut le dire, parce que la section, en définitive, est plus active que jamais. Nous avons eu droit au mini-colloque sur la psychométrie à Drummondville en mars 1999 et nous sommes à Trois-Rivières les 2-3-4 juin pour notre colloque annuel.

L'administrateur a participé, à titre de personne-ressource, au groupe de travail en soutien au Comité consultatif sur l'information et l'orientation en milieu scolaire dans le cadre de la réforme mise en place par la ministre Marois. Qu'adviendra-t-il des services d'orientation et d'information en milieu scolaire? Cette décision relèvera de plus en plus des conseils d'établissements; or, convaincre un ministre de l'importance de maintenir des services d'orientation et d'information c'est une chose, c'en est une autre de persuader les conseils d'établissements qui ont pouvoir de décision sur notre sort. Il appartient donc à tous et toutes de nous regrouper autour du concept de *L'école orientante* et de le développer en cohésion avec une vision unique de l'orientation et en collaboration avec nos milieux respectifs.

L'année 1998-1999 se termine avec un dynamisme nouveau, 1999-2000 devrait nous faire passer l'avenir.

SECTION V – ESTRIE ET DE LA MONTÉRÉGIE

Estrie

Deux rencontres de section furent organisées en 1998 dans la région de Sherbrooke. Le 14 mai, les c.o. venaient nombreux assister à un après-midi de mise à jour sur la confidentialité et les règles d'accès aux dossiers personnels. Mesdames Renée Verville, secrétaire et directrice générale adjointe et Martine Lacharité, chargée d'affaires professionnelles, animaient la rencontre. Une deuxième journée portant sur la tenue des dossiers cette fois-ci sous la responsabilité de M. Jacques Brouillard, c.o. et M^me^ Louise Delisle-Laberge, c.o., est venue parfaire la formation des c.o. concernant la tenue des dossiers.

Les deux rencontres furent très appréciées. Le grand nombre de participants de même que l'intérêt soutenu de ceux-ci pendant les journées de formation viennent encourager l'Ordre à poursuivre sa mission de support aux membres pour un professionnalisme croissant.

À chaque rencontre, l'administrateur a eu l'occasion d'échanger avec les membres sur les dossiers d'actualité menés par l'Ordre.

Montérégie

Dans la Section V – Montérégie, Kathy Cayer-Daigle, c.o., administratrice, a organisé deux rencontres sur la tenue des dossiers «accès et confidentialité», données par Martine Lacharité, c.o. et Renée Verville, c.o. Ces deux formations, l'une à l'automne 1998 et l'autre au printemps 1999, ont connu un grand succès, une trentaine de personnes s'étant inscrite à chacune.

De plus, des contacts téléphoniques ont été établis avec plusieurs nouveaux membres afin de les accueillir et avec d'autres pour répondre à des questions.

Enfin, une formation sur le nouveau Strong, donnée par Lionel Arsenault, c.o., a eu lieu à Saint-Hyacinthe pour les employés d'Emploi-Québec.

SECTION VI – MONTRÉAL

Au cours de l'année, les activités suivantes ont été réalisées dans la section.

De nombreux membres de la section ont travaillé, tant à titre de responsables de comités que de bénévoles, à la tenue du Congrès «Montréal Conférence 98» de juin dernier. Une centaine d'ateliers ont été offerts aux c.o. et plus de 450 membres de l'Ordre s'y sont inscrits. L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée lors de ce congrès. La remise des prix de l'Ordre a eu lieu pendant le banquet.

En février 1999, les membres de la section ont été invités, par les administrateurs, à une session de formation portant sur l'utilisation d'Internet en orientation. Michel Turcotte c.o., a agi comme personne-ressource lors de la tenue de cet atelier. Une vingtaine de c.o. de la section y ont participé.

Des lettres d'accueil ont été envoyées à tous les nouveaux membres de même qu'aux membres réadmis de la section.

Gerald Schoel, c.o., a organisé deux sessions de formation de base en médiation familiale, tenues en avril 1998 et mars 1999. Cette activité a été offerte à tous les c.o. de même qu'aux membres des autres ordres professionnels concernés. Il représente de plus l'Ordre au COAMF et à l'AMFQ. Cette année, il a rendu bilingue la chronique «Coin du médiateur» dans le bulletin.

Sandra Salesas, c.o., a participé à des réunions du Comité de rédaction du magasine de l'Ordre à titre d'éditrice de la section anglophone. Elle a collaboré, avec l'Ordre, à l'organisation d'une première rencontre

sur *L'école orientante* avec des c.o représentant les cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal. Elle a aussi fait appel aux c.o. de la section afin de répertorier les projets d'orientation qui touchent ce concept.

Louise Lévesque-Vachon, c.o., a siégé, depuis juin dernier, à titre de trésorière, sur le Comité administratif de l'Ordre. Elle a, par ailleurs, représenté l'Ordre auprès de l'Association québécoise des étudiants handicapés au postsecondaire (AQEHPS) qui tenait, en avril 1998, à l'Université du Québec, une session d'information relative à divers changements législatifs de même qu'une remise de bourses d'études à des étudiants handicapés méritants de niveaux collégial et universitaire.

The following are some of the activities realized by members of our section during the past year.

A number of our colleagues worked as volunteers and as committee chairpersons for *Montreal Conference 98* held this past June. More than 450 counsellors registered for the Conference which offered over a hundred workshops. The *Ordre* held a number of activities during the Conference including the Annual General Meeting, the volunteers supper and the presentation of *Ordre prizes* during the banquet.

In February 1999, the administrators arranged a section information session concerning the *Use of the Internet in Counselling* animated by Michel Turcotte, c.o. Over 20 members participated. Similarly, they sent out welcome letters to new and returning members to the section.

Mr Schoel organized two Basic Family Mediation Training sessions, one in April 1998 and the other in March 1999. These workshops were offered to all counsellors as well as to the members of the other professional orders involved in accrediting mediators. He also represented our *Ordre* at the COAMF and the AMFQ. This past year, he changed his column *Mediator's Corner* in the bulletin into a bilingual format.

Sandra Salesas, c.o., continued as editor of the Anglophone section of the *Ordre's Magazine* and collaborated with the *Ordre* in organizing the first meeting of counsellors from the five Montreal School Commissions on *L'école orientante*. She also contacted counsellors in our section in order to list all orientation projects concerning this concept.

Louise Lévesque-Vachon, c.o., was elected as treasurer to the Executive Committee of the *Ordre*, by the Bureau, last June. She also represented the *Ordre* at the Quebec Association of Post-Secondary Handicapped Students for the launching of a directory on the accessibility of and services available in post-secondary institutions in Quebec, as well as the presentation of AQEHPS bursaries for college and university.

SECTION VII – LAVAL ET LAURENTIDES

Un sondage sur les intérêts des membres a été effectué afin de préparer une rencontre pour les c.o. de la région. L'administratrice a reçu 28 réponses et un sous-comité a été formé dans la section afin d'organiser un mini-colloque pour la fin septembre sur la psychométrie. Elle a également fait part à l'Ordre de la problématique grandissante de la double appellation.

SECTION VIII – OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC

L'administrateur a envoyé une lettre à tous les membres pour leur souhaiter la bienvenue et les inviter à proposer des choix d'ateliers pour la prochaine année. Il a répondu à des demandes diverses de la part des étudiants de l'Université d'Ottawa. L'administrateur a également participé aux réunions du Comité Internet. Il a continué à rédiger une chronique Internet dans le bulletin de l'Ordre. Il a procédé à des vérifications auprès de Psychométrie Canada au sujet du Strong. L'administrateur a assisté à une réunion du comité organisateur pour le Congrès 2001 de l'AIOSP à Vancouver. Il a également assisté à une réunion de consultation qui visait à explorer la faisabilité de créer un canal carrière sur le câble. Il y avait des représentants d'organisations dans le domaine de la carrière et des diffuseurs. Ce sont là d'autres opportunités qui s'ouvrent pour des c.o.

L'administrateur a répondu aux c.o. au sujet des plaintes sur les services offerts aux membres de l'Ordre versus le montant de la cotisation. Il a expliqué à nouveau le mandat de l'Ordre, soit la protection du public.

Une formation sur le Strong a été organisée et une rencontre de section a également eu lieu au printemps, une vingtaine de c.o. participaient à cette rencontre.

Statistiques

DÉLIVRANCE DE PERMIS

permis en vigueur au 31 mars 1998	2322
permis délivrés en 1998-1999	157
permis révoqués	0
décès	(2)
permis en vigueur au 31 mars 1999	2477

INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

Membres inscrits au tableau au 31 mars 1998		**1907**
nouvelles inscriptions	157	
réinscriptions	54	
démissions	(72)	
non-réinscriptions (article 46, C.p.) pour non-paiement de la cotisation	(67)	
révocation	0	
pour non-réussite de l'examen de l'Office de la langue française	0	
décès	(2)	
Membres inscrits au tableau au 31 mars 1999		**1977**

CLASSES DE COTISATION

membres actifs	1710	
membres non en exercice (aux études, associés ou à la retraite)	174	
membres hors Québec	44	
membres à vie	7	
membres émérites	42	
Total		**1977**

COTISATION ANNUELLE EXIGIBLE AU 1ER AVRIL 1998 : 380 $

Répartition des membres de l'OPCCOQ au 31 mars 1999

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR TRAVAIL

Éducation		45,9 %	Main-d'œuvre et ressources humaines	16,5 %
.élémentaire	1,2 %		Compagnies et entreprises	3,6 %
.secondaire	23,5 %		Cabinets conseils	13,9 %
.collégial	7,6 %		Santé services sociaux	5,7 %
.universitaire	5,0 %		Ministères	3,2 %
.adultes	8,6 %		Autres	11,2 %

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SEXE ET PAR RÉGION

Régions	Femmes	Hommes	Total par région	Total par section
Bas-St-Laurent	32	25	57	
Gaspésie-Iles-de-la Madeleine	13	6	19	76
Saguenay-Lac-St-Jean	40	29	69	
Côte-Nord	17	12	29	98
Québec	259	141	400	
Chaudière-Appalaches	59	40	99	499
Mauricie	32	34	66	
Lanaudière	25	19	44	
Centre-du-Québec	13	14	27	137
Estrie	77	54	131	
Montérégie	141	84	225	356
Montréal	363	165	528	528
Laval et	25	27	52	
Laurentides	42	36	78	130
Outaouais	48	30	78	
Abitibi-Témiscamingue	12	11	23	
Nord-du-Québec	3	5	8	109
Hors Québec	35	9	44	44
Total	**1 236**	**741**	**1 977**	**1 977**
%	**62,52**	**37,48**	**100**	**100**

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

La note 2 traite des pratiques suivies par l'Ordre à l'égard de l'amortissement de ses immobilisations corporelles. On y indique également que l'Ordre amortit complètement ses immobilisations corporelles de moins de 5 000 $.

À notre avis, à l'exception des effets de l'amortissement de l'exercice, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999, les résultats de son exploitation ainsi que l'évolution de son actif net et de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Allaire, de Carufel
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 7 mai 1999

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
PRODUITS		
Cotisations	614 674	614 241
Frais d'admission	34 543	36 438
Revenus d'intérêts	20 198	16 239
Revenus de publications	25 969	26 218
Revenus extraordinaires (Colloque)	6 000	131 180
Divers	22 338	25 257
Revenus de formation	29 753	14 55
	753 475	864 128
CHARGES		
Administration (Annexe A)	631 810	671 506
Surveillance (Annexe B)	27 666	25 896
Formation (Annexe C)	34 433	121 690
Information (Annexe D)	97 972	89 703
	791 881	908 795
INSUFFISANCE DES PRODUTS SUR LES CHARGES	(38 406)	(44 667)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	Affecté aux immobilisaitons	Non affectés	1999 Total	1998 Total
Solde d'ouverture	10 574	337 798	348 372	393 039
Insuffisance des produits sur les charges	(15 829)	(22 577)	(38 406)	(44 667)
Affectation aux immobilisations	35 473	(35 473)	-	-
Solde à la fin	30 218	279 748	309 966	348 372

BILAN AU 31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	90 168	115 927
Placements temporaires	346 969	389 750
Débiteurs (note 3)	15 493	10 477
Stocks (note 4)	7 830	13 916
Frais imputables au prochain exercice	7 680	10 574
	468 140	540 644
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	30 218	10 574
	498 358	551 218

	1999	1998
PASSIF ET ACTIF NET		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	70 321	71 770
Produits perçus d'avance	118 071	131 076
	188 392	202 846
ACTIF NET (note 7)	309 966	348 372
	498 358	551 218

AU NOM DU BUREAU

Louise Landreville, présidente directrice générale

Suzie Lévesque-Vachon c.a., trésorière

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(38 406)	(44 667)
Élément n'impliquant aucun mouvement de liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 829	13 852
	(22 577)	(30 815)
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement d'exploitation (note 8)	(10 490)	2 398
	(33 067)	(28 417)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 473)	(10 327)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(68 540)	(38 744)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	505 677	544 421
LIQUIDITÉS À LA FIN	437 137	505 677
Constituées de :		
Encaisse	90 168	115 927
Placements temporaires	346 969	389 750
	437 137	505 677

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 1999

1. STATUT CONSTITUTIF

L'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Stocks : Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'Ordre a adopté la politique de capitaliser les immobilisations corporelles de plus de 5 000 $ au coût et de les amortir de la façon suivante :

Mobilier et équipement	5 ans linéaire	Matériel informatique	3 ans linéaire

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits pour l'exercice financier au cours duquel ils sont exigibles.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

3. DÉBITEURS

	1999	1998
Avance colloque et sections	2 334	995
Clients et divers	13 159	9 482
	15 493	10 477

4. STOCKS

	1999	1998
Papeterie et fournitures de bureau	7 830	13 916

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	1999 Valeur nette	1998 Valeur nette
Mobilier et équipement	58 082	51 033	7 049	10 574
Matériel informatique	89 201	66 032	23 169	-
	147 283	117 065	30 218	10 574

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1999	1998
Fournisseurs et frais courus	60 811	57 197
Retenues à la source	-	1 382
Salaires à payer	3 836	1 792
Taxes de vente	5 674	11 399
	70 321	71 770

7. ACTIF NET

	1999	1998
Immobilisations	30 218	10 574
Non affecté	279 748	337 798
	309 966	348 372

8. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	1999	1998
Débiteurs	(5 016)	(3 507)
Stocks	6 086	2 403
Frais imputables au prochain exercice	2 894	7 341
Créditeurs et charges à payer	(1 449)	(12 724)
Produits perçus d'avance	(13 005)	(16 563)
	(10 490)	2 398

9. ENGAGEMENTS

Bail à long terme : L'Ordre a signé un bail conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec pour une période de 11 ans se terminant le 31 août 2007 avec une option de renouvellement de 5 ans additionnels. La part de loyer global, plus une clause escalatoire sur les taxes foncières et les frais d'exploitation restant à payer suivant le bail de 11 ans se chiffre à 500 870. Les loyers minimaux pour les prochains exercices sont les suivants :

2000	57 080	2003	58 479
2001	58 479	2004	58 479
2002	58 479	2005 et suivants	209 874.

Location de copieurs et d'un télécopieur : L'Ordre a signé un crédit-bail pour deux copieurs et un télécopieur pour un montant total de 151 286 $, remboursable en 24 versements trimestriels de 6 304 $ échéant en janvier 2002. Le remboursement des versements est cependant partagé entre les 3 usagers des copieurs et du télécopieur et on estime que la part de l'utilisation de l'Ordre est de 20 %. Le solde de l'engagement hors taxe au 31 mars est de 75 643 $. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2000 25 214 $ - 2001 25 214 $ - 2002 25 215 $.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

ANNEXE A – ADMINISTRATION

	1999	1998
Salaires	362 296	364 237
Avantages sociaux	65 556	69 041
Frais de perfectionnement	2 827	1 673
Loyer et aménagements	56 990	58 343
Taxes et assurances	9 767	8 973
Papeterie et impression	18 021	14 871
Papeterie et location de copieur	8 641	8 933
Frais de courrier	37 441	40 328
Téléphone	16 327	21 366
Entretien et équipement de bureau	321	635
Fournitures de gestion informatisée	7 206	8 103
Amortissement du matériel informatique	12 304	4 914
Fournitures de bureau	1 504	1 640
Intérêts et frais bancaires	723	901
Divers	789	349
Frais légaux	1 533	4 869
Vérification	4 350	4 250
Expertises	7 172	30 892
Frais du Bureau	10 171	11 798
Comité administratif	4 346	6 452
Amortissement du mobilier et équipement	3 525	8 938
	631 810	671 506

ANNEXE B - SURVEILLANCE

Bureau du syndic	4 144	3 932
Autres comités	139	200
Inspection professionnelle	23 383	21 764
	27 666	25 896

ANNEXE C - FORMATION

Frais des sections	1 629	4 638
Frais du colloque	3 331	101 516
Comités professionnels	9 227	14 099
Formation continue	20 246	1 437
	34 433	121 690

ANNEXE D - INFORMATION

Frais de représentation et de déplacement	10 833	12 175
Frais de colloque et salons	9 170	10 606
Promotion et publicité	11 444	14 536
Adhésion à d'autres associations	10 116	9 432
Abonnements (diverses publications)	543	933
Concours et prix	90	676
Publication du bulletin	13 414	12 534
Publication du magazine	27 754	20 100
Autres dépenses d'information	1 585	1 278
Autres publications	6 574	5 565
Site Internet	4 900	-
Divers	1 569	1 808
	97 972	89 703

Prévisions budgétaires 1999-2000

PRODUITS

	Prévisions 1999-2000
Revenus de cotisation	637 300
Revenus d'admission	35 000
Revenus d'intérêts	20 000
Revenus de publications	25 250
Revenus extraordinaires	6 000
Revenus divers	15 000
Revenus de formation	121 300
TOTAL DES REVENUS	**859 850**

CHARGES

	Prévisions 1999-2000
Salaires et avantages sociaux	415 500
Frais de déplacement	10 000
Loyer et frais afférents	72 600
Administration générale	83 000
Entretien équipement	3 750
Mobilier	-
Amortissement du mobilier	4 000
Amortissement équipement informatique	15 000
Fournitures - documentation	9 450
Frais de programmation	2 000
Frais administratifs	1 000
Frais d'assemblées	21 800
Honoraires spéciaux	14 600
Assurance-resp. pour administrateurs	3 000
Activités de surveillance	36 500
Comités professionnels	6 250
Activités professionnelles	111 633
Promotion - représentation	25 000
Cotisations professionnelles	11 000
Publications	39 500
Dépenses d'exploitation	2 000
TOTAL DES CHARGES	**887 583**
(Déficit)	(27 733)